C.R.I.C. N° 36 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Jeudi 26 novembre 2009

*Application de l’art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) - N°1 et annexe 4)..... 5

Désignation d'un Rapporteur..... 5

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 5

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 5

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 6

Vote..... 10

Confiance au rapporteur..... 10

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) - N° 1 et annexe 4)..... 10

Désignation d'un Rapporteur..... 10

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 10

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, ... 10

Exposé de M. Bairiot, Auditeur à la Cour des comptes

Orateur : M. Bairiot, Auditeur de la Cour des comptes..... 14

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Wesphael, Mme Targnion, M. Bolland, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 14

Vote..... 22

Confiance au rapporteur..... 22

Organisation des travaux..... 23

Interpellations et questions orales

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les conséquences des problèmes de Salmonella Ohio à l'abattoir de Liège »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 23

Question orale de M. Disabato à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de la société Preiss Daimler »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 24

Question orale de M. Gadenne à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de l'entreprise Sanidyn à Mouscron »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Gadenne, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 25

Question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la politique de prévention des entreprises mise en œuvre en Flandre afin d'aider à prévenir les faillites »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 26

Question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'adaptation de l'économie wallonne à la reprise constatée au sein des pays émergents que sont la Chine, l'Inde et le Brésil »;

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la réalisation des objectifs 2009 de l'Agence wallonne à l'exportation et à l'investissement étranger »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 28

Liste des intervenants..... 32

Abréviations courantes..... 33

Présidence de Mme Chantal Bertouille, Présidente

- La séance est ouverte à 9 heures 21 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-Ibcd (2009-2010) — N°1 ET ANNEXE 4)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N°1 et annexe 4).

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – M. Bolland est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de votre Commission appelle, en premier lieu, l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget 2009, pour ce qui concerne le secteur de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

Le budget des recettes pour mon secteur budgétaire fait l'objet de plusieurs adaptations sur base des perceptions effectives des huit premiers mois de l'année 2009.

Le total des recettes ajustées est ainsi évalué à 194,9 millions d'euros, en croissance de 5,5 millions d'euros par rapport au budget initial.

Cette augmentation résulte principalement de la régularisation par l'État fédéral des contributions dues pour les années 2006 et 2007 dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale, ce qui représente une recette supplémentaire de 5,2 millions d'euros.

L'ajustement du budget des dépenses pour 2009 s'est opéré, ainsi que vous le savez, dans un cadre macroéconomique dégradé, qui a amené le Gouvernement à prendre diverses mesures d'économies et de recettes additionnelles.

Je soulignerai, parmi ces mesures, la suppression de l'indexation qui avait été prévue au budget initial 2009, d'une part, pour les dépenses relevant du «solde de dépenses primaires» — soit 2,6% — et, d'autre part, pour les subventions aux organismes d'intérêt public et autres organismes publics — 2,6%, majoré le cas échéant de 1% pour les organismes sous contrat de gestion qui prévoyaient cette augmentation.

Cette mesure d'économie se traduit, pour le secteur budgétaire dont j'ai la charge, par une réduction de 8 millions d'euros des moyens d'action et de 6,1 millions d'euros des moyens de paiement pour les crédits formant le solde des dépenses primaires. Pour les subventions aux organismes, la réduction atteint au total 0,5 million d'euros.

Malgré ce contexte de rigueur budgétaire, le feuilleton d'ajustement 2009 intègre néanmoins différents crédits supplémentaires que j'exposerai par programme budgétaire.

Outre ces majorations, l'ajustement budgétaire 2009 intègre différentes adaptations internes de crédits pour rencontrer, dans toute la mesure des possibilités, les besoins inhérents aux politiques menées, essentiellement dans le secteur de l'Économie.

Pour le secteur de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, le budget ajusté pour 2009 s'élève ainsi à 721,7 millions d'euros en moyens d'action et à 700 millions d'euros en moyens de paiement, soit des augmentations respectives de 17,2 millions d'euros et de 33,3 millions d'euros par rapport au budget initial 2009.

Par programme budgétaire, les crédits supplémentaires obtenus dans le cadre du feuilleton 2009, ainsi que les principaux ajustements de crédits, appellent les commentaires suivants.

Au programme 09.10 «Commerce extérieur et investissements étrangers», les subventions à l'AWEx sont réduites de quelque 400.000 euros suite à la suppression de l'indexation 2009.

Pour ce qui concerne les Télécommunications, et en particulier les programmes 13.04 «Développement des télécommunications — Routes» et 18.33 «Promotion de la recherche», les réductions opérées résultent de la mesure d'économie portant sur la suppression de l'indexation.

Au programme 18.02 «Expansion économique», les principales adaptations concernent l'allocation de base 51.03 «primes à l'investissement des grandes entreprises».

Le crédit d'engagement est réduit de 6 millions d'euros afin de compenser diverses majorations de crédit sur d'autres allocations de base, notamment pour les primes à l'emploi. Le crédit d'ordonnancement est par contre augmenté de 5 millions d'euros afin de liquider les dossiers instruits.

Au programme 18.03 «Restructuration et développement», un crédit supplémentaire de 20 millions d'euros, en moyens d'action et de paiement, est prévu à l'allocation de base 81.03 pour le financement des interventions en mission déléguée confiées à la SOGEPA.

D'autre part, un crédit de 14 millions d'euros, en moyens de paiement, est repris à l'allocation de base 81.06 en vue de la liquidation du solde du montant provisionnel versé à la SOWALFIN à destination des Invests, au titre de part régionale dans le financement des programmes «convergence» et «compétitivité et emploi» du FEDER pour la période 2007-2013.

Dans le programme 18.05 «Politique économique», les moyens consacrés au soutien et au développement de l'animation économique ainsi qu'à l'esprit d'entreprendre sont majorés de 500.000 euros.

Les crédits destinés au financement des réseaux d'entreprises sont par ailleurs adaptés suite à la réévaluation des besoins pour l'année 2009. Les réductions opérées dans ce programme s'inscrivent dans le cadre de l'effort d'économies à réaliser pour 2009.

Au programme 18.06 «PME et Classes moyennes», des réductions de crédits sont opérées pour réaliser les objectifs d'économies. Toutefois, je relèverai quelques majorations de crédit, notamment le montant supplémentaire de 1,8 million euros qui a pu être dégagé afin de permettre la liquidation des primes à l'emploi à octroyer en 2009.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires à concurrence de 1 million d'euros en engagement et de 800.000 euros en ordonnancement sont prévus pour la promotion de l'expansion économique.

Enfin pour ce programme 18.06, un crédit de 2,8 millions euros est obtenu, en moyens d'action et de paiement, pour compléter l'intervention prévue dans le cadre de la constitution de la Caisse d'Investissement de Wallonie.

L'intervention s'opère à charge d'une nouvelle allocation de base 81.04 sur laquelle sera par ailleurs imputé, par transcodification, le montant de 17,2 millions euros déjà liquidé pour la constitution de la Caisse d'investissement à charge de l'allocation de base 31.03. Cette opération technique se justifie en raison de la nature de l'intervention.

Au programme 18.04 «zonings», un crédit d'engagement supplémentaire de 1,2 million euros a été obtenu pour permettre l'engagement des subventions relatives aux infrastructures d'accueil des activités économiques.

Enfin, les crédits du programme 18.12 «Économie sociale» connaissent une légère diminution de 400.000 euros afin de rencontrer les objectifs d'économie imposés.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je me tiens à votre disposition.

Mme la Présidente. – Je remercie M. Berliau, 1er auditeur à la Cour des Comptes, pour sa présence et je pense que vous n'avez pas d'intervention dans le cadre de l'ajustement mais vous aurez une intervention dans le cadre du Budget.

Discussion générale

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – En fait, la réserve qui est assez générale concerne évidemment la justification des divers arrêtés de transfert et de réallocation qui interviennent entre le début de l'année, janvier, et le dépôt de l'ajustement. Je pense que c'est une demande qui a été formulée à de multiples reprises pour que l'on puisse y retrouver une véritable justification et il est vrai que ces multiples arrêtés en sens divers posent des difficultés de lisibilité et dénotent une lacune dans la justification des budgets et c'est un peu un jeu de piste pour le Parlement pour s'y retrouver.

J'en viens au fond des éléments que vous avez apportés; vous avez expliqué l'augmentation des recettes en économie sociale. Je suppose que ce sont les contributions de l'Etal fédéral de l'ordre de 5,5 millions d'euros pour les années 2006-2007. Dans les dépenses de Cabinet, je vois qu'il y a des variations, une hausse de près de 50%, soit un montant de + 198.000 euros post-traitement et indemnités du personnel du Cabinet, des membres du Gouvernement wallon et une augmentation de 200%, soit 216.000 euros au titre de frais de fonctionnement des Cabinets.

Pourriez-vous nous donner une explication? Alors qu'il est indiqué que la réduction de 15% des crédits de Cabinet est évidemment le leitmotiv ou le fil conducteur. Cette augmentation s'explique-t-elle par le transfert de compétences?

J'ai également pointé une dépense de 11.000 euros de frais de déménagement. Le coût total du déménagement est-il exigé par M. le Ministre Nollet? Je ne sais pas à quelle firme vous avez fait appel, mais ce n'est pas bon marché. Je crois en tout cas que si les deniers régionaux avaient été parcimonieusement gérés, s'il n'y avait pas eu des exigences d'orgueil, on aurait peut-être pu éviter cette dépense de 11.000 euros.

Il y a aussi une augmentation de 600%, soit 150.000 euros, de dépenses patrimoniales. Est-ce aussi la conséquence du déménagement? Avez-vous acheté des sculptures, des tableaux de maîtres, d'art contemporain, avez-vous fait appel à un archi-scénographe pour vos nouveaux locaux?

Il y a aussi une diminution dans les moyens prévus pour votre traitement, Monsieur le Ministre, j'ai vu 54.000 euros au lieu de 116.000 euros. Vous êtes-vous dépouillé? Avez-vous donné à des oeuvres diverses? L'avez-vous envoyé à la Coopération au Développement? Ou préférez-vous les frais de fonctionnement?

Vous avez parlé de la diminution de la dotation à l'AWEx. Cette diminution atteint 0,6% des crédits. On avait annoncé un effort de 2,6% + 1%. L'AWEx a-t-elle dû puiser dans son compte de réserve pour compenser cette diminution de dotation?

Dans le volet Entreprises-Emplois-Recherche, je constate qu'il y a l'inscription d'une nouvelle allocation de base, la 31.06.32 qui concerne la subvention à la Société Anonyme Geligar et cela porte le nom de «en couverture des frais de gestion de sa mission déléguée». C'est donc une filiale de la SRIW qui a été instaurée par le plan anti-crise. L'objet est d'octroyer des garanties aux grandes entreprises. Pourriez-vous nous faire un premier bilan de l'action de cette filiale? Combien de dossiers ont été traités? De façon générale, je pense que c'est l'occasion de voir quelle leçon on peut tirer des mesures anti-crises qui ont été adoptées en décembre. Je pense que c'était le 5 décembre que l'on a annoncé le plan anti-crise. Pourriez-vous nous faire un premier bilan des mesures qui ont été annoncées avec grand renfort médiatique?

Dans le programme 03 Restructuration et développement, j'ai noté concernant l'allocation de base 81.03.00, l'inscription d'un montant supplémentaire de 20 millions d'euros qui est à destination de la SOGEPA, et selon le programme justificatif, il est indiqué que c'est pour couvrir les dossiers introduits auprès de la SOGEPA.

Je pense que l'on rediscutera au moment du budget 2010 de l'augmentation des moyens de la SOGEPA. Je ne sais pas si ces moyens supplémentaires étaient uniquement pour produire l'étude du rapport Laplace. J'ai des doutes à cet égard. Cette augmentation concerne-t-elle ou non l'amortissement des pertes cumulées du Grand Prix de Francorchamps ces dernières années. Est-ce pour cette raison?

Dans cette même allocation budgétaire, je voudrais poser une question concernant la qualification en code 8 des 150 millions qui sont versés à la Fiwapac. Cette qualification n'est-elle pas sujette à révision? En effet, la Banque Nationale de Belgique a publié la liste actualisée des unités de l'ensemble des administrations publiques et la Fiwapac a été classée dans ce document comme entité relevant du secteur public de la Région wallonne. Cet organisme public n'apparaissait pas en réalité dans la liste qui a été publiée en septembre 2008. Il y a donc eu, à mon sens, un transfert, mais je peux me tromper. Elle n'apparaissait évidemment pas puisqu'elle n'existait pas, et donc elle a été classée maintenant dans le volet «secteur public». Cela a évidemment son importance car si c'est classé comme dépenses en faveur d'un organisme intégré secteur public, peut-on alors qualifier cela comme dépenses de type financier? Et ainsi, cela a son importance dans la classification du périmètre

budgétaire. Ne s'agit-il pas d'une dette à ajouter ? On sait que la Fiwapac est intervenue dans Ethias et Dexia. Ne doit-on donc pas requalifier le transfert à la Fiwapac en dépenses de capital ? Cela implique *ipso facto* que le solde budgétaire est aggravé d'autant puisque l'on ne peut pas déduire du solde financement les dépenses de capital.

Avez-vous eu contact avec l'Institut des Comptes Nationaux ou le Conseil Supérieur de Finances sur cette question ? Quelle a été la conclusion à cet égard ?

Je voudrais aussi poser une question concernant les opérations de soutien à la Sonaca, en ce qui concerne la recapitalisation, le prêt de garanties, qui sont des missions déléguées par la Fiwapac. A combien se monte cette intervention en faveur de la Sonaca ?

Dans le programme 05 Politique Économique Coordination Réglementation Label et Information des aides, j'ai relevé une subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action pilote de développement, de la gestion innovante de projets en Région wallonne, dans le cadre des pôles de compétitivité. Je me réjouis toujours que l'on ait des bienfaits, des grâces pour l'Université de Liège, mon alma mater, je ne m'en cache pas, mais je voudrais savoir à quoi correspond cette subvention nouvelle et quels projets pilotes sont prévus.

Globalement, l'Agence de stimulation économique se voit dotée d'une augmentation d'à peu près un million d'euros, 1,07 million d'euros, et il y a un transfert de dotation de 4,98 millions d'euros au lieu de 3,91 millions d'euros. Si c'est correct, il y a donc une augmentation de 1,07 million d'euros. C'est donc dans le cadre des actions pour stimuler l'esprit d'entreprendre. Il y a 800.000 euros et 250.000 euros qui figurent à l'ajustement.

Quant aux actions de soutien à la création d'entreprises, je voudrais savoir si ce sont des moyens spécifiquement nouveaux ou le regroupement de crédits qui étaient saupoudrés, dispersés initialement dans d'autres allocations de base. J'aimerais savoir ce qu'il en est des primes à la consultance qui devaient être prises en charge par l'Agence. Ce projet est-il toujours sur les rails ?

Cette agence était également chargée entre autres de mettre en oeuvre le portail unique de l'entreprise. Des moyens ont-ils été affectés ? Se retrouvent-ils quelque part et de façon plus générale ? Quel est l'état du projet ? Cette agence de stimulation économique, qui voit ses moyens augmenter d'un million d'euros, ne serait-elle pas concernée par la contribution des OIP à l'effort budgétaire ? Vous me corrigerez si je me trompe.

Je voulais savoir quel est l'effort demandé à cette agence ?

Dans les moyens de paiement de l'allocation de base 31.03.00, il y a une diminution des moyens d'action des *clusters*, sauf erreur de ma part. Pourriez-vous nous expliquer cette diminution ? En moyens d'action, il y a moins 950.000 euros et en moyens de paiement, moins 550.000 euros.

Concernant la Caisse d'investissement de Wallonie, je voudrais relever le changement de codification de l'allocation de base, où est inscrite la participation de la Région wallonne. Cela a son importance par rapport à ce que j'ai posé comme question tout à l'heure, relative à la Fiwapac, puisque d'un code 3, on passe à un code 8, ce qui est plus avantageux concernant le solde de financement, puisque c'est déduit. Or, je me reporte à ce que j'ai dit concernant les remarques de la Banque nationale. Ne risque-t-on pas d'être rattrapés au tournant ? Quelles en seront les conséquences ?

Ce serait intéressant, à ce stade-ci, de faire un point de l'activité de la Caisse d'investissement. J'ai lu dans la presse que cette Caisse d'investissement annonçait sa prise de participation dans la Banque Triodos. On connaît les fonds Triodos et leur caractère éthique, tout le monde en convient. Je pense que ces fonds se sont bien maintenus pendant la crise financière et connaissent un certain succès. Autre chose est une prise de participation dans la banque. Je voudrais que vous nous expliquiez la conformité avec l'objet social, dans le sens où cet argent doit évidemment servir au financement de projets wallons, de projets « de chez nous ». A-t-on la garantie et la certitude de ces financements ? Cette prise de participation est-elle un élément moteur ? En d'autres termes, si cette prise de participation n'avait pas eu lieu, aurait-on eu, de la même façon, l'intervention dans certains projets ?

Dans les débats qui ont eu lieu sur la Caisse d'investissement, *nihilo tempore*, la discussion avait porté sur l'établissement d'un *business plan*. Pourrait-on avoir ce *business plan* ? La Région peut-elle espérer, et si oui, quand, récupérer, au moment du remboursement, des obligations qui ont été émises par la Caisse d'investissement ?

Je voulais encore épingler, pour terminer, la subvention à l'ASBL Biologistics, qui diminue de 50 % en moyens de paiement et qui sont remis à zéro en moyens d'action. Pouvez-vous expliquer cette diminution ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je remercie Mme Defraigne et toutes ses questions, qui me permettent de dire que changer de législature révèle un certain nombre de surprises. Même si j'étais Ministre de l'Économie avant le 16 juillet, et que je suis revenu, j'ai constaté que c'est aux allocations de M. Tarabella que j'ai succédé. Toutes les démarches, par exemple sur la rémunération, c'est par rapport à M. Tarabella, qui était payé par la Communauté Wallonie-Bruxelles. On a donc été obligés d'augmenter, uniquement d'un semestre — c'est pour cela que vous avez injustement cru que Renaissance pourrait avoir une subvention — c'est parce qu'il n'était nécessaire que de prévoir six mois et pas un an.

Sur le déménagement, ce sont ce qu'on appelle des frais de première installation. Nous avons effectivement laissé un certain nombre d'outils informatiques à mon successeur. Mes collaborateurs sont très attentifs et on a voulu faire attention à un certain nombre d'investissements qui sont liés purement à cette première installation et qui ne relèvent pas de tout ce que vous avez évoqué.

Pour l'AWEx, nous sommes partis du montant 2008 et nous l'avons adapté. Nous avons appliqué les 2,6 % tels que prévus.

Pour Geligar, nous finalisons aujourd'hui les opérations. Il n'y a pas encore eu d'opération réelle, donc ce que nous payons, ce sont les couvertures techniques nécessaires.

Pour la SOGEPA, je vous rassure, ce n'est pas pour payer un quelconque *cash drain* sur quelque opération que ce soit, mais il s'agit bien de prévoir des moyens liés aux restructurations. Il y avait une demande initiale beaucoup plus importante de la SOGEPA. Au moment où nous sommes — c'est-à-dire en fin d'année -, il apparaît que ce montant est suffisant pour permettre d'assurer les dossiers en cours.

Sur la Fiwapac, je tiens vraiment à vous rassurer, un code 8, c'est quelque chose qui permet d'avoir un actif représentatif lié à la dépense. À moins que le Ministre fédéral des Finances, que vous connaissez mieux que moi, ne nous demande de faire des dons. Si ce n'est pas le cas, cela veut donc bien dire que nous avons investi dans des entreprises, avec espoir de retour. Il faut constater qu'entre le moment où nous avons investi et aujourd'hui, il y a un différentiel dans certaines opérations, mais aussi un redressement, nous pouvons donc espérer qu'il y ait bien un remboursement total.

Sur la Sonaca, j'ai donné les chiffres. Je ne les ai plus en tête, mais on peut les communiquer au niveau de l'augmentation de capital et des montants nécessaires.

Pour l'ASE, vous avez raison de dire que les montants sont pour le portail des entreprises et que nous voulons le faire. Il y a 500.000 euros que nous avons ajoutés à cela. Pour l'essentiel du montant, il s'agit bien d'un rassemblement d'éléments. Je rappelle que, pour la première fois en Wallonie, nous avons créé un outil qui centralise la politique d'aides aux entreprises et l'esprit d'entreprendre, alors qu'avant, c'était une mosaïque dans le budget. Ici, il y a une centralisation que nous poursuivrons et le projet Portail des entreprises continuera, bien entendu.

Nous sommes aujourd'hui fin du mois de novembre. Nous connaissons les besoins réels, sauf élément de surprise qui arriverait d'ici la fin de l'année. Pour les *clusters*, tout comme pour Biologistics, on s'est simplement axés sur que nous pensions être les besoins 2009, donc sans nécessité d'aller au-delà.

Pour la Caisse d'investissement, deux choses. Premièrement, pour les codes 8, je me réfère à la Fiwapac, c'est la même chose. Deuxièmement, c'est que pour Triodos, ils ont fait plusieurs opérations dans le cadre de leur autonomie. C'est le Conseil d'administration qui décide et qui communique de manière totalement autonome. Vous l'avez vu, ce n'est pas moi qui le fait, ce sont les gestionnaires qui assument leur mission.

Sur Triodos, l'intérêt, c'est qu'il y a un effet de levier de Triodos sur un retour très important, parce qu'il y a 5 millions investis et un engagement d'investir 35 millions d'euros. Je vérifierai parce que je vous dis cela de mémoire. Triodos a donc pris un effet de levier en disant : «*Si vous intervenez chez moi, je m'engage à faire des actions pour un montant nettement plus considérable en Wallonie*». Il nous semblait que cela répondait bien à l'esprit dans lequel nous voulions qu'il y ait une orientation vers les investissements éthiques.

Personnellement, l'essentiel, c'est l'effet de levier. On a toujours dit que la Caisse devait s'appuyer sur un certain nombre d'opérateurs pour réaliser sa mission. Ici, on le fait d'une manière peut-être un peu différente de ce qui avait été imaginé au départ. Ici, on s'appuie sur une banque, mais qui a une expertise tout à fait particulière dans ce métier. Je n'ai vu aucune objection à cet égard. Je trouve au contraire que c'est une bonne idée, on aura l'occasion de voir dans quelles mesures cet effet multiplicateur se réalise de manière importante.

Je pense avoir répondu à l'essentiel de vos questions. Si j'avais oublié quelque chose, n'hésitez pas à m'interroger à nouveau.

Les pôles de compétitivité n'ont que quatre ans. C'est parce qu'on en parle beaucoup, mais je rappelle que, le 31 août 2005, nous avons lancé le Plan Marshall; il a commencé au 1er janvier 2006, il aura bientôt quatre ans .

Nous considérons que ce phénomène de pôles de compétitivité, de décloisonnement doit être encore optimalisé. L'objectif de cette subvention, au travers de banques de données, de résultats, est de voir comment toute cette politique de «réseautage» — et vous savez qu'un décret relatif au réseau va venir devant cette commission — peut être améliorée. Il y a une expertise de nos universités, mais il faut un *leadership* en la matière et c'est à l'Université de Liège que nous l'avons trouvé.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. J'aurais voulu avoir, peut-être par voie de question écrite, des précisions supplémentaires par rapport aux investissements de Triodos.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je vous les transmettrai, je les joindrai au rapport.

Mme Defraigne (MR). – J'émets toujours la réserve Fiwapac. Vous vous voulez rassurant, mais en espérant que cela passera comme tel.

Vote

Mme la Présidente. – Nous allons à présent voter sur le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009, concernant les compétences du Ministre Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

- Le projet de décret est adopté par 8 voix contre 2.

Nous transmettrons les recommandations de la Commission à la Commission du Budget.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 ET ANNEXE 4)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 4).

Je dois vous informer qu'il y a encore un corrigendum qui a été envoyé par rapport au programme justificatif. Correction technique si besoin est. Les copies se trouvent dans les fardes.

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – M. Bolland est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Commissaires, avant d'exposer les principaux éléments du budget des dépenses 2010 pour ce qui concerne le secteur de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, je commenterai brièvement les prévisions de recettes pour mon secteur budgétaire qui atteignent au total 24 millions d'euros contre près de 200 millions au budget initial 2009.

Cette diminution est liée aux recettes en provenance de la SRIW et de la SOGEPA qui avaient été inscrites pour un montant total de 186,5 millions d'euros à l'article 27.01 du budget 2009.

Je rappellerai que ces moyens étaient destinés au financement des interventions en faveur de DEXIA et d'ETHIAS et à l'augmentation de capital de la

SOWALFIN dont les missions ont été élargies dans le cadre du plan d'actions de lutte contre la crise financière.

Pour l'année 2010, un montant de 16 millions d'euros est prévu à l'article 27.01 précité, au titre de dividendes à percevoir de la SRIW et de la SOWALFIN.

La deuxième recette en ordre d'importance concerne la contribution de l'Etat fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale qui devrait atteindre, en exécution de l'accord de coopération conclu à ce sujet, un montant de 5,2 millions d'euros en 2010.

J'en viens à présent aux crédits budgétaires sollicités au budget général des dépenses 2010 pour les compétences qui me sont attribuées. Comme pour l'ajustement du budget 2009, l'élaboration du projet de budget 2010 s'est inscrite dans un contexte de rigueur qui a amené le Gouvernement wallon à prendre diverses mesures de recettes additionnelles ou d'économies.

Parmi celles-ci, je relèverai la diminution, à concurrence de 2,5%, de l'enveloppe des crédits formant le solde des dépenses primaires par rapport au feuilleton d'ajustement 2009, dans le cadre duquel une diminution de 2,6% est déjà réalisée par rapport au budget initial 2009.

Globalement pour mon secteur budgétaire, les crédits qualifiés de «solde des dépenses primaires» connaissent une réduction de 14,1 millions d'euros en moyens d'action et de 11,4 millions d'euros en moyens de paiement par rapport au budget initial 2009.

D'autre part, il a été décidé de maintenir en 2010, pour les organismes d'intérêt public et les organismes assimilés, les mêmes subventions que celles reprises au feuilleton d'ajustement 2009. Par rapport au budget initial 2009, cette mesure se traduit donc par une réduction globale des subventions de 450 milliers d'euros.

Dans ce cadre budgétaire restreint, des moyens additionnels ont toutefois pu être obtenus pour les politiques dont j'ai la charge. Ainsi, les crédits destinés au financement des infrastructures d'accueil des activités économiques sont augmentés de 8 millions d'euros, en moyens d'action et de paiement, par rapport au budget 2009 initial. D'autre part, le crédit prévu pour le financement des interventions en mission déléguée confiées à la SOGEPA connaissent une croissance de 20 millions d'euros, en moyens d'action et de paiement, par rapport au budget 2009 initial. Par ailleurs, un montant de 70,8 millions d'euros sera consacré en 2010 à une augmentation de capital de la SOGEPA.

Enfin, pour ce qui concerne les primes à l'investissement en faveur des PME et des grandes entreprises, les moyens d'action sont augmentés de 26 millions d'euros au budget 2010 par rapport à 2009.

Tenant compte de ces différents éléments, les moyens d'action et de paiement pour l'ensemble de mon secteur budgétaire pour 2010 se montent respectivement à 519,8 millions d'euros et à 459,8 millions d'euros.

Une comparaison par rapport aux crédits repris au budget 2009 initial n'est toutefois pas significative dans la mesure où les programmes budgétaires n'intègrent pas à ce stade les moyens qui seront dévolus en 2010 au financement des mesures du plan Marshall 2.Vert, des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et des cofinancements européens.

Pour les cofinancements européens, une provision est en effet constituée dans le secteur budgétaire du Ministre-Président pour 138 millions d'euros en moyens d'action et 130 millions d'euros en moyens de paiement. Pour le Plan Marshall 2.Vert et les Actions prioritaires pour l'Avenir wallon, la provision constituée dans le secteur budgétaire du Ministre du Budget atteint 375 millions d'euros en moyens d'action et de 226 millions d'euros en moyens de paiement. Les transferts de crédits seront opérés en fonction des besoins au cours de l'année 2010 vers les programmes budgétaires fonctionnels.

Pour mon secteur, les propositions budgétaires 2010 appellent les remarques et commentaires suivants.

Pour le Commerce extérieur et les Investissements étrangers repris au programme 09.10, les moyens d'action et de paiement atteignent 64 millions d'euros.

Ce programme concerne essentiellement le financement de l'AWEx pour un montant de 63,1 millions d'euros au total, soit un montant équivalent à celui repris au feuilleton d'ajustement 2009.

Pour le secteur des Télécommunications, qui regroupe les programmes 13.04, 14.13 et 18.33, les crédits sont en légère diminution par rapport au budget 2009 initial dans le cadre des efforts d'économies qui devaient être réalisés.

J'en viens à présent aux propositions budgétaires

relatives au secteur de l'Economie qui fait l'objet des programmes 18.02, 18.03, 18.05 et 18.06.

Pour l'année 2010, les moyens budgétaires pour l'ensemble de ce secteur se montent au total à :

- 377,8 millions d'euros en moyens d'action, soit une réduction de 75,3 millions d'euros par rapport au budget initial 2009 ;
- 319,5 millions d'euros en moyens de paiement, soit une réduction de 113,6 millions d'euros par rapport au budget initial 2009.

Abstraction faite de ces interventions, d'un total de 171,5 millions d'euros, qui avaient été inscrites au budget 2009 dans le cadre de la lutte contre la crise financière, les crédits consacrés au secteur de l'Économie connaissent en réalité globalement une croissance au budget 2010.

Au programme 18.02 « Expansion économique », les crédits budgétaires pour 2010 augmentent de 15,6 millions d'euros en moyens d'action et diminuent de 4,1 millions d'euros en moyens de paiement.

Pour les primes favorisant la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie reprises à l'allocation de base 51.02, les moyens d'action passent de 10 millions d'euros en 2009 à 24 millions d'euros en 2010 et les moyens de paiement de 5,5 à 8,5 millions d'euros.

Une augmentation de 2 millions d'euros en moyens d'action est également opérée à l'allocation de base 51.03 « Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 ». Les moyens de paiement à cette même allocation de base sont réduits de 3,5 millions d'euros par rapport au budget 2009 initial, sur base des prévisions d'ordonnancement faites par l'administration.

Au programme 18.03 « Restructuration et développement » sont inscrites principalement les interventions de la Région dans le développement et la restructuration du tissu industriel wallon, notamment via les outils financiers que sont la SOGEPA et la SOWALFIN.

Pour 2010, les moyens budgétaires de ce programme atteignent 143,2 millions d'euros comprenant la majoration de 20 millions d'euros du crédit destiné au financement des interventions en mission déléguée de la SOGEPA et les 70,8 millions d'euros destinés à l'augmentation de capital de la SOGEPA.

Au programme 18.05 « Politique économique », les moyens d'action et les moyens de paiement passent respectivement, par rapport au budget 2009 initial, de 11,5 millions d'euros à 7,6 millions d'euros et de 13,3 millions d'euros à 7,6 millions d'euros.

Ces réductions résultent essentiellement du fait que l'allocation de base relative à l'Agence de stimulation économique sera alimentée en 2010 par transfert de la provision interdépartementale constituée pour le Plan Marshall 2. Vert. Les crédits d'engagement pour les subventions aux réseaux d'entreprises passent de 1,8 million d'euros en 2009 à 2,6 millions d'euros pour 2010 tandis que les crédits d'ordonnancement sont fixés à 2,2 millions d'euros en 2010 contre 2,5 millions d'euros au budget précédent.

En l'occurrence, il est tenu compte des modalités de financement par tranches triennales de ces structures. Les crédits d'engagement repris pour 2010 permettront par ailleurs, le cas échéant, la reconnaissance de deux c1usters supplémentaires.

Le programme 18.06 « PME et Classes moyennes » est consacré aux interventions en faveur des petites et moyennes entreprises, dans le cadre du décret du 11 mars 2004, mais aussi dans le cadre de dispositifs d'aides et d'informations spécifiques aux PME.

Pour 2010, les moyens d'action et de paiement de ce programme atteignent respectivement 152 millions d'euros et 128 millions d'euros.

La réduction observée en moyens de paiement par rapport au budget 2009 initial est principalement liée au fait qu'à ce stade, l'allocation de base relative aux primes à l'investissement « ancien régime », qui relève des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon, doit être alimentée par transfert au cours de l'année 2010.

Les crédits inscrits à l'allocation de base 31.08 relative aux primes à l'emploi octroyées aux très petites entreprises passent de 18 millions d'euros en 2009 à 18,5 millions d'euros pour 2010.

L'estimation des crédits à prévoir pour les primes en question est assez variable selon les hypothèses prises en compte.

Complémentairement à l'allocation de base 31.08 précitée, le budget 2010 prévoit une allocation de base 31.13, qui est un crédit dissocié destiné également aux primes à l'emploi, sans la doter à ce stade de moyens budgétaires. En fonction des liquidations qui seront observées dans le courant de l'année 2010, cette allocation de base sera alimentée si nécessaire par réallocation au départ notamment des crédits de l'expansion économique. Un éventuel besoin de crédit supplémentaire pour les primes à

l'emploi pourra ainsi être rencontré sans délai préjudiciable aux entreprises bénéficiaires de cette aide.

Pour les primes à l'investissement «ancien régime» qui sont à charge de l'allocation de base 51.04, le crédit nécessaire est ramené de 38,5 millions d'euros en 2009 à 31 millions d'euros pour 2010, sur base des dossiers instruits par l'administration.

En ce qui concerne les primes à l'investissement relatives au nouveau décret de 2004, les crédits d'engagement sont majorés en 2010, par rapport au budget 2009 initial, de 2 millions d'euros et les crédits d'ordonnancement, de 7,7 millions d'euros.

En ce qui concerne les bourses de préactivité et les bourses innovation, le dispositif prévu par le décret du 15 juillet 2008 qui est entré en vigueur le 1er janvier 2009 nécessitera un crédit de 2,5 millions d'euros en 2010 contre 1,5 million d'euros au budget initial 2009. Ce montant est repris à l'allocation de base 32.02 destinée à l'Agence de stimulation économique qui est chargée, en application du décret programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires, de la mise en œuvre et de la gestion de ce dispositif.

La liquidation de l'encours relatif aux dossiers instruits précédemment par l'Administration devrait nécessiter un crédit de 500.000 euros contre 900.000 euros au budget 2009.

En ce qui concerne le programme 18.04 «Zonings», je relèverai l'augmentation des moyens d'action et de paiement de quelques 10 millions d'euros par rapport au budget 2009 initial. Cette majoration des crédits est affectée à concurrence de 8 millions d'euros aux subventions pour les infrastructures d'accueil des activités économiques. Par ailleurs, les crédits destinés aux interventions via le mécanisme SOWAFINAL sont adaptés en fonction des programmes de financement.

Pour le programme 18.15 «Économie sociale», les moyens d'action et de paiement atteignent pour 2010 un montant de l'ordre de 17 millions d'euros.

Après plusieurs années de croissance des crédits consacrés à ce secteur, le budget connaît une diminution apparente de quelques 2 millions d'euros. En fait, cette diminution résulte essentiellement de la dissociation des allocations de base relatives à la promotion de l'emploi dans les services de proximité (IDESS) dans les secteurs privé et public ainsi que de l'allocation de base destinée au cofinancement des interventions FSE. La dissociation de ces allocations de base est en effet apparue plus appropriée à la nature des interventions.

Au surplus, je relèverai que les crédits prévus pour les entreprises d'insertion à l'allocation de base 31.01 sont maintenus à leur niveau de 2009, soit 10 millions d'euros. Complémentairement, un crédit de 1,3 million d'euros a toutefois pu être inscrit à l'allocation de base 31.08 destinée également aux entreprises d'insertion. Le total des moyens qui leur sont ainsi dévolus pour 2010 atteint ainsi un montant de 11,4 millions d'euros.

Je voudrais terminer cet exposé par le programme 18.25 «politiques croisées dans le cadre de la formation» qui concerne pour mes compétences, les crédits consacrés aux projets Cyberclasses et Cyberécoles.

Les moyens prévus à ce programme sont équivalents en 2010 à ceux alloués au budget 2009. Je voudrais souligner les éléments suivants:

- le projet Cyberclasses — qui est la suite du projet Cyberécoles — résulte d'un accord de coopération conclu en juillet 2005 entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone;
- l'objectif général est d'assurer des synergies efficientes entre les trois entités afin d'améliorer la formation aux nouvelles technologies dans les établissements scolaires;
- l'objectif spécifique est de renouveler l'ancien matériel et d'augmenter le nombre d'ordinateurs mis à disposition des écoles afin de rapprocher la Région wallonne de la norme d'un ordinateur pour 15 élèves.

Constatant le retard apporté à la réalisation de ce programme, j'ai proposé au Gouvernement wallon, dès le début de cette législature, diverses mesures visant à améliorer les dispositifs mis en œuvre, notamment la révision de l'application de gestion et de suivi des dossiers, l'adaptation du site Cyberclasses, la révision de certaines exigences administratives et la formation des personnes ressources.

Dans ce cadre, la cellule administrative a été également reconstituée avec l'engagement de deux agents contractuels.

La finalisation réelle de ce projet devrait ainsi être accélérée. Je souhaitais ainsi faire un premier exposé sur le budget 2010 et je reste bien entendu, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Commissaires, à votre entière disposition.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bairiot, Auditeur à la Cour des comptes, pour les remarques

concernant le Budget et des compétences de notre Commission. Merci pour votre présence.

Exposé de M. Bairiot, Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bairiott.

M. Bairiot, Auditeur à la Cour des comptes. – En ce qui concerne la Division organique 18 — Entreprise, emploi et recherche, concernant les programmes 02 — Expansion économique et 06 — PME et Classes Moyennes, voici nos commentaires.

En ce qui concerne les primes à l'investissement, le crédit d'engagement de 106,7 millions d'euros prévu pour l'année 2010 à l'allocation de base 51.04 — Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises du programme 06 est du même ordre de grandeur que celui du budget initial 2009 qui avait été porté *in fine* à 113,3 millions; ce qui ne signifie pas que les entreprises ont maintenu leurs prévisions d'investissements, malgré la crise économique.

Si le crédit de 2010 est comparable à celui de l'année précédente, c'est parce que l'administration doit traiter un arriéré relativement important — 994 dossiers au 20 novembre 2009 — pour cette allocation de base.

Il en résulte que les dossiers traités actuellement par l'administration en vue d'un engagement budgétaire correspondent à des demandes complètes, régulièrement présentées, introduites en bonne et due forme depuis quatre à six mois.

Dans le but d'évaluer l'impact réel de la crise économique sur les demandes de primes à l'investissement, la Cour a examiné les statistiques de l'administration relativement aux demandes initiales et au formulaire définitif de demande introduit dans le délai réglementaire de six mois après la demande initiale.

Les statistiques fournies par l'administration peuvent être synthétisées comme suit. On parle des primes à l'investissement au 31 octobre des années 2008 et 2009.

En ce qui concerne le nombre de formulaires définitifs, le ratio entre le nombre de formulaires 2009 et le nombre de formulaires 2008, à la même date, s'établit comme suit:

- en ce qui concerne l'objectif «compétitivité régionale et emploi» du FEDER: 38,5%;
- en ce qui concerne l'objectif «convergence» FEDER: 58,5%;
- en ce qui concerne les grandes entreprises: 79,4%;
- en ce qui concerne la protection de l'environnement: 54,5%;
- en ce qui concerne l'utilisation durable de l'énergie: 137,7%;
- en ce qui concerne les PME: 80,6%.

Si l'on considère les nouvelles demandes initiales, le même ratio entre le nombre atteint au 31 octobre 2009 par rapport à 2008:

- en ce qui concerne l'objectif « compétitivité régionale et emploi » du FEDER : 88,9% ;
- en ce qui concerne l'objectif « convergence » FEDER : 55,8% ;
- en ce qui concerne les grandes entreprises : 75% ;
- en ce qui concerne la protection de l'environnement : 26,9% ;
- en ce qui concerne l'utilisation durable de l'énergie : 85,2% ;
- en ce qui concerne les PME : 80%.

Ces données montrent que le nombre de demandes introduites par les entreprises a connu une diminution en 2009. Globalement, les formulaires définitifs introduits durant les dix premiers mois de 2009 représentent 83,2% des formulaires définitifs des dix premiers mois de 2008. Les demandes initiales nouvelles introduites dans la même période de l'année 2009 représentent 79,7% de celles introduites en 2008.

Dans ces conditions, et compte-tenu des données présentées ci-avant concernant l'arriéré administratif, il est permis de considérer qu'à partir du second semestre 2010, les besoins de crédits d'engagement devraient diminuer significativement pour les allocations de base concernées.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je voudrais faire une remarque générale concernant le pilotage à la fois du Plan Marshall et du Plan Marshall 2.vert. N'avez-vous pas le sentiment d'avoir été dépossédé du pilotage que vous assuriez, apparemment, jusqu'ici, puisque la provision générale destinée à alimenter les différentes allocations de base, liée à ces deux plans, a été regroupée dans le budget de M. Antoine?

Cette question un peu personnelle, mais qui a quand même son influence sur la conséquence des plans, je la joindrai à une question sur la méthode

générale de travail du Gouvernement. On travaille par provision globale, avec une enveloppe générale, ou générique, de 226 millions d'euros, sans précision de la ventilation. On semble se diriger, avec certains projets de décret, vers des méthodes qui confinent à l'habilitation générale des pouvoirs spéciaux. Je crois que c'est quand même interpellant, parce que pour que le Parlement puisse faire son contrôle, c'est extrêmement difficile. Nous sommes face une opacité et un manque de transparence.

C'est un peu difficile de se pencher sur un budget dont on aperçoit difficilement la pertinence, puisque les moyens essentiels ne sont pas expliqués, ne sont pas livrés. C'est la même chose pour les Fonds européens.

Si je fais le différentiel sur les différents programmes, je vois que pour tout ce qui concerne l'entreprise, emploi et recherche, expansion économique, tout ce qui concerne les bonus au Plan Marshall, le bonus Plan Marshall pour les zonings, infrastructures d'accueil, il est difficile d'examiner, avec un certain sérieux, le budget qui est présenté.

Je voudrais vous interroger sur les points suivants.

Sur l'avenir des pôles de compétitivité, vous avez dit tout à l'heure, lorsqu'on a parlé de l'ajustement, que ces pôles n'avaient que quatre ans. Mais la mise à zéro des moyens destinés aux pôles et l'absence de données permettant de se faire une idée des moyens qui leur seraient destinés, nous amènent à poser un certain nombre de questions. Pouvez-vous nous rassurer sur l'avenir et sur le financement de ces pôles ? Lorsqu'on a parlé du « dossier ULg », vous donniez l'impression de mettre une espèce de restriction sur le parfait développement de ces pôles.

Je voudrais être rassurée sur la pérennité des pôles et sur la pérennité de leur financement. En effet, qu'en est-il du 6ème appel à projets ? Certains pôles auraient fixé des dates limites de dépôt de projet, alors même que le lancement officiel n'a pas eu lieu. On a beaucoup parlé de ce 6ème pôle, le pôle vert. Où en est-on ? Où en est l'étude ?

Concernant l'Agence de stimulation économique, je vous ai interrogé tout à l'heure, mais je pense que rien dans le budget n'est prévu relativement à sa dotation de fonctionnement.

Sur le Plan Marshall, la première version 1.0, pourriez-vous — c'est un débat qu'on a eu antérieurement — nous communiquer les taux d'utilisation des budgets relativement à vos compétences ? On a eu ce débat il y a quelques mois. Ma question porte également sur le taux d'utilisation des moyens transférés aux para-régionaux, et je rebondirai sur ce qui a été dit par M. Bairiot, parce qu'il y a un lien intellectuel sur la manière dont on a pu utiliser ou non les crédits.

Vous avez évoqué, au début de votre intervention, les recettes. Il y a un versement de dividendes par la SRIW de 15 millions d'euros, et par la Sowalfin de 1 million d'euros. Peut-on tabler sur une récurrence de ces recettes ? Peut-on l'espérer pour l'ensemble de la législature ?

Malgré la crise, malgré le contexte de restriction budgétaire, vous avez essayé de nous démontrer que votre budget n'avait pas, globalement, diminué, et que s'il avait diminué, ce n'était qu'en apparence, ce n'était que *prima faciae*, mais que dans la réalité des choses, ce n'était pas le cas. Si on peut toujours se réjouir qu'il y ait des recettes, est-ce que, dans un contexte de crise qui est celui qu'on connaît, les contributions de la SRIW et la SOWALFIN ne sont pas paradoxales ou contradictoires avec la nécessité de soutien à notre économie dans des moments difficiles ? On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Mais ces recettes, qui viennent bien à point dans votre budget et qui l'enjolivent, qui l'embellissent, qui vous permettent de nous tenir un discours relativement souriant, ne sont-elles pas antagonistes avec le fait qu'il faut aider notre économie ?

J'en viens avec ce qui est un « gros morceau » dans votre budget, un morceau qui peut avoir un côté interpellant. Il est prévu un versement d'un peu plus de 70 millions d'euros au titre d'augmentation de capital de la SOGEPA. Sauf erreur de ma part, on avait initialement annoncé 25 millions d'euros. Maintenant, on passe de 25 millions à 70 millions d'euros. Quelle est l'origine de ce différentiel ? Je ne voudrais pas poser une question iconoclaste. La SOGEPA est-elle mal en point, a-t-elle des difficultés ? Ou alors, pour quelles politiques est-ce destiné ?

Dans votre exposé général, il est mentionné un apport moyen à la centralisation des trésoreries des OIP de 80 millions d'euros fin 2008, c'est-à-dire une hausse de 20 millions d'euros par rapport à 2007. Comment expliquez-vous cette hausse ?

Concernant le programme 06 — PME et classes moyennes, et je veux en venir à la remarque de la Cour des comptes, mais je vais commencer par la subvention destinée à l'Agence de stimulation économique pour la gestion de paiement des bourses de préactivité, il y a une augmentation de 1,6 million à l'ajustement, et 2,5 million d'euros à l'initial 2010. On peut se réjouir, que cela paraît positif. Mais pouvez-vous nous indiquer si une évaluation du nouveau système va être réalisée ? Connaît-on une

hausse importante du nombre de demandes de bourses de préactivité ?

Mon voisin de la Cour des comptes l'a dit tout à l'heure, il y a un arriéré important de 994 dossiers au 20 novembre 2009, relativement à cette allocation de base et donc, il y a évidemment un effet d'engorgement dû à un arriéré. On peut quand même espérer que de nouveaux dossiers arrivent même si on prévoit une diminution. Donc, dit la Cour des Comptes, il en résulte que les dossiers traités actuellement par l'administration en vue d'un engagement budgétaire correspondent à des demandes complètes régulièrement présentées, introduites en bonne et due forme depuis quatre à six mois.

Je crois que ces chiffres sont importants. Par ailleurs, on voit que le nombre de demandes introduites par les entreprises a connu une diminution en 2009. Globalement, les formulaires définitifs introduits dans les dix premiers mois de 2009 représentent 83,2 % des formulaires définitifs introduits dans les dix premiers mois de 2008 et les demandes initiales nouvelles introduites dans la même période de l'année 2009 représentent 79,7 % des demandes introduites en 2008.

D'une part, on a un arriéré de traitement, un engorgement des dossiers, et puis de l'autre, l'inquiétude par rapport au nombre de dossiers introduits, ce qui fait que l'on dit que dans le second semestre de 2010, il faudra diminuer significativement l'allocation de base.

Je voudrais savoir si, concernant les arriérés de l'administration, vous avez pris des mesures pour accélérer le traitement des dossiers. Je pense que lors de la présentation du plan anti-crise, en décembre 2008, il y avait une promesse formulée à ce sujet et je voudrais aussi savoir quel est l'impact de la décision de liquider une première tranche plus importante de la prime lors du premier versement, du premier acompte.

Je voudrais vous entendre sur cette double remarque de la Cour des Comptes : traitement et arriéré des dossiers et diminution significative des demandes qui justifierait une diminution de l'allocation de base dans le second semestre 2010, parce que l'on peut espérer que cela va se résorber mais j'aimerais vous entendre sur les moyens y affectés.

Concernant la recherche, si un chat a du mal à retrouver ses jeunes dans l'évolution et la dévolution des plans Marshall 1.0 et 2.Vert, je pense qu'en matière de recherche, le chat a bien du mérite car on a un peu l'impression qu'il est confronté, s'il sait lire, à un budget difficilement lisible et en tout cas, plein de trous ! Si c'est plein de trous, c'est du gruyère, et cela fait plutôt plaisir à la souris !

Si on fait un effort d'addition et d'aller chercher dans les moyens de dépenses Recherche, parce qu'il faut s'y retrouver dans les « splitsing » et dans les nouvelles compétences, cela n'entraîne pas que des frais de déménagement et de réaménagement, ce ne sont pas que des « splitsing » de traitement et donc pour la répartition des compétences et des moyens de dépense adressée à M. Nollet et à vous-même, il faut évidemment procéder par additions.

Si j'additionne les différents moyens de paiement et la description des programmes, si j'essaie de voir les moyens de dépenses pour la Recherche qui sont accordés à M. Nollet et à vous-même, en plus des 45,2 millions d'euros prévus dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, je constate, mais vous me direz si je me trompe, que la recherche se voit amputée de 15 % de moyens par rapport à 2009. Donc, pour se faire une idée des moyens consacrés à la Recherche en 2010, j'additionne les postes des dépenses de vous-même, de M. Nollet, le futur plan Marshall 2.Vert et je constate qu'il y a moins 15 %. Devons-nous nous inquiéter sur le point de savoir si la recherche ne redevient pas un peu portion congrue et ne se voit pas amputée de moyens importants ?

Si je suis les effets d'annonces lors des débats budgétaires en novembre 2008, on nous annonçait une augmentation de près de 50 % pour la recherche. On semble être vraiment loin du compte et ne pas tenir compte des engagements qui avaient été formulés.

Je voudrais vous entendre sur ces éléments. Ce qui me gêne un peu, ce sont ces côtés difficulté de lisibilité, trous dans les budgets et écran de fumée qui débouchent sur un manque de transparence. On a du mal à faire une comparaison avec les budgets précédents, puisque les budgets du Ministre Nollet et vos budgets ne comprennent pas la totalité des dépenses en matière de recherche alors que c'était ce qui se faisait dans les budgets précédents.

Par exemple, et c'est la raison pour laquelle je vous ai interrogé, des paiements non consommés au Plan Marshal 1.0 n'y figurent plus. Comme je l'ai indiqué tantôt, il y a cette espèce de provision de 226 millions d'euros, sans autre précision. À quoi cela correspond-t-il ? Les moyens liés au plan Marshall 2.Vert ne sont pas ventilés et j'aimerais quand même en savoir un peu plus ; c'est l'occasion, au moment du budget qui est l'acte politique majeur d'un Gouvernement, de connaître la ligne de partage des eaux, la ligne de partage des compétences, entre vous-même et M. Nollet. J'avoue que c'est difficile de s'y retrouver parce que je pense qu'on ne peut pas affirmer, à la lecture des documents, que vous

reprendriez tous les postes de dépenses de recherche qui sont liés à l'Économie, et à l'aide aux entreprises, puisqu'il y a de tels types de dépenses de recherche qui se retrouvent également chez M. le Ministre Nollet.

Est-ce que la ligne de partage, c'est le partage Développement durable entre les deux ministres, mais je n'en ai même pas l'impression puisqu'il y a des postes de «bric et de broc» qui se retrouvent tant chez vous que chez lui.

Je voulais savoir également si vous allez reprendre l'intégralité des budgets pôles de compétitivité?

J'espère que vous allez m'expliquer le fil conducteur, le fil rouge ou la ligne verte, c'est un film qui se situe dans le Pacifique, mais comment en d'autres termes, s'y retrouver dans ce «brol», ce n'est pas un joyeux «b». Et ce n'est pas «b» comme «budget»!

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Pour une fois, je ne serai pas en total accord avec mon excellente collègue Christine Defraigne. Comme l'a dit hier notre ministre du Budget, nous sommes devant une situation inédite en matière budgétaire puisqu'il y a longtemps qu'on n'était pas dans une situation où l'objectif même était de réaliser un certain nombre d'économies importantes. Je dirais même, quelle que soit aujourd'hui la majorité en place, et quelle que soit sa composante, il n'y a pas d'alternative à la réalisation d'un certain nombre d'économies dans des secteurs différents.

À la lecture non seulement de l'ajustement, qui ne dit pas beaucoup sur les objectifs poursuivis, mais du budget en particulier. Je peux dire, au nom du groupe 'Ecolo, que manifestement le soutien à l'activité économique n'a pas été sacrifié. Il y a eu un certain nombre d'économies réalisées, mais ce qui transparaît dans ce budget, c'est que les outils d'aide à l'investissement et aux PME ne sont pas amputés, et cela me semble fondamental. Au mieux, demain, ils seront amplifiés.

Deuxième élément que je voulais souligner, c'est que l'on a parlé il y a quelques instants du Plan Marshall 1.0, 2.0 et maintenant 2.Vert. Le tour de force était difficile à réaliser puisque vous savez, Madame Defraigne, que nous avons, à terme, même si, bien sûr, il faudra vérifier que les crédits d'engagement soient bien respectés, dégagé un milliard 600 millions pour l'ensemble du Plan Marshall, des pôles de compétitivité et pour le sixième pôle d'excellence en matière d'environnement.

Par ailleurs, je suis aussi satisfait, et on le verra, particulièrement dans le plan Marshall 2.Vert, il y aura des jeux de déplacement en matière de recherche. Je suis assez satisfait de voir l'implication voulue du Gouvernement en ce qui concerne la réorientation, partielle bien entendu, des budgets de recherche vers les filières d'avenir, ce que l'on appelle les filières vertes, qui sont l'essence même, l'épine dorsale du Plan Marshall 2.Vert.

Enfin, un dernier élément, c'est celui qui touche surtout mon Collègue Christian Noiret, celui des moyens prévus et consolidés pour ce qui concerne le soutien à l'économie sociale en Région wallonne dans ses différents volets d'application.

C'est vrai que c'est un budget difficile, et je pourrais faire les mêmes remarques, à peu près dans toutes les commissions, mais je constate néanmoins que les grandes lignes du redéploiement et du redressement sont bien inscrites dans le budget. Dans d'autres départements, on a veillé aussi à ne pas faire des coupes sombres, par exemple, dans le domaine de la politique sociale, de l'enseignement, ce qui est vraiment au coeur du redéploiement de la Wallonie. Je ne vous cacherai pas que je suis, dans ces conditions, assez satisfait de voir qu'on n'a pas touché, finalement, à l'essentiel; mieux, on s'est inscrit dans des voies d'avenir qui sont celles, notamment et en particulier, des filières vertes mais aussi de la recherche et de ce que nous pourrons appeler demain comme un nouveau chantier susceptible de créer beaucoup d'emplois en Wallonie, à savoir le Tiers investisseur.

Pour toutes ces raisons, le groupe Écolo apportera son soutien à cette proposition de budget. Le suspens n'était pas énorme!

Mme la Présidente. – Oui, mais on aimait bien entendre votre confirmation!

Mme Defraigne (MR). – En fait, ce que M. Wesphael est en train d'expliquer, c'est que tous les budgets se retrouvent chez M. le Ministre Nollet. C'est pour cela qu'ils sont très satisfaits, très contents puisque tous les budgets Recherche, Développement durable, Pôle vert, sont chez M. le Ministre Nollet!

M. Wesphael (Écolo). – Mme Defraigne a cru comprendre, dans mes propos, le fait que le groupe Écolo s'était emparé de l'essentiel de la politique économique en Région wallonne. Dois-je rappeler que le Plan Marshall 2.Vert a une spécificité qui est celle que je viens de rappeler il y a quelques instants, mais il y atouts les autres pôles de

compétitivité qui ont été mis en oeuvre ces dernières années, et qui vont être amplifiés. Il manquait *de facto* un pôle complémentaire, celui lié aux filières vertes, aux politiques liants emploi et environnement. Vous voyez que l'approche est transversale, globale, solide. Vous pouvez me croire, Madame Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – C'est tellement transversal et tellement solide que j'apprends par un vent favorable que c'est le «b» complet à la Commission de M. Nollet. Votre approche transversale, j'ai peur que ce soit une approche un peu brouillée, où il y a une espèce d'écran de fumée. J'ai envie de savoir qui fait quoi, comment et avec quels moyens parce que ce provisionnement global, sous la houlette du Ministre Antoine, sans qu'on sache exactement qui fait quoi et qui a quelle manette de commande, est assez interpellant. Il va falloir donner un mot d'explication à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Targnion.

Mme Targnion (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais juste intervenir sur un programme qui me tient particulièrement à coeur : l'économie sociale. Ce programme tient sûrement aussi particulièrement à coeur du Ministre puisque c'est grâce à lui que, depuis 2006, ce secteur de l'économie sociale bénéficie d'un programme budgétaire propre, c'est devenu un secteur de l'économie à part entière. Pour le groupe socialiste, c'est quelque chose de très important, d'autant que dans le contexte économique actuel, soutenir de cette manière des entreprises où la recherche du profit maximum n'est pas ce qu'on recherche en premier, c'est quelque chose de très important.

Je voudrais vous poser quelques questions par rapport à ce programme. Par rapport à l'allocation budgétaire 31.04 «subvention des agences conseil», cette allocation budgétaire prévoit que dix agences conseil bénéficieront, en 2010, du soutien de la Région. Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, si ces agences conseil correspondent au maillage de l'ensemble du réseau géographique et si on a atteint un point d'équilibre qui concerne ces structures ?

Il y a aussi une allocation budgétaire qui prévoit des actions pilote dans ce secteur. Ces actions pilote peuvent-elles se révéler porteuses pour le développement futur de l'économie sociale ? Pouvez-vous me donner quelques exemples de projets pilote que l'on pourrait retrouver ?

Un autre point important est le micro-crédit. Il se maintient à hauteur de 120.000 euros. Quels sont les résultats engrangés par le micro-crédit, si on a déjà une estimation de son adéquation et de sa notoriété ? A-t-on déjà réalisé cette analyse ?

Plus largement, l'économie sociale est quelque chose d'important, mais je ne sais pas si on en a entendu suffisamment parler, si la promotion est suffisamment importante. Avez-vous prévu des actions de promotion dans le courant de l'année 2010 par rapport à ce secteur ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Je voulais rebondir sur ce que M. Wesphael disait tout à l'heure, en soulignant la continuité au niveau de tous les mécanismes de crédits aux entreprises. L'Union wallonne des entreprises, notamment, insiste beaucoup sur la stabilité du paysage devant lequel les entreprises doivent se trouver. On constate ici que, malgré la difficulté de mise en place du budget, compte tenu du contexte général, cette continuité et cette stabilité sont présentes grâce à votre action, Monsieur le Ministre. Même s'il y a des surprises lors de certains intermèdes de prestations de serment, vous êtes à la manoeuvre depuis quelques temps.

Parmi tous les éléments qu'on peut souligner, il y en a un que je trouve intéressant, non seulement par son contenu, mais aussi par la symbolique qu'il contient : les bourses de préactivité. Au sein de cette commission, nous avons eu, il y a quelques semaines, un rapport intéressant et assez complet sur les bourses de préactivité, à l'occasion duquel M. Kubla était intervenu à juste titre pour dire que là aussi il y avait une grande continuité dans la volonté d'aider les nouvelles entreprises, les innovations et l'entreprenariat. Je constate que, malgré le contexte difficile, la politique en matière de bourses de préactivité passe de 1,5 million d'euros à 2,5 millions d'euros. Ce n'est jamais assez, mais ce n'est pas mal du tout.

En examinant le projet de budget de l'AWEx — mais peut-être que cela ne nécessite pas d'inscription budgétaire à ce stade-ci -, il est prévu dans la DPR que la promotion des produits agricoles au niveau international devra faire l'objet d'une concertation, d'une coordination, d'une modernisation des actions entre l'APAQ-W et l'AWEx. Je voudrais savoir si quelque chose a déjà bougé, éventuellement dans le cadre de la préparation du contrat de gestion que le Gouvernement doit proposer à l'APAQ-W en question, et s'il y a des modifications budgétaires au niveau de l'AWEx à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des

Technologies nouvelles. – Si vous me le permettez, je vais commencer par répondre aux remarques de la Cour des comptes. Je voudrais la remercier pour l'examen approfondi qu'elle a réalisé et les propositions budgétaires relatives aux compétences qui me sont dévolues.

La Cour a très justement fait un travail de comparaison sur l'évolution des primes. Pour nous, c'est évidemment un travail relativement complexe, que de déterminer avec précision la nature et l'ampleur des besoins nécessaires en termes de crédits d'engagement.

Si on prend les formulaires introduits en 2009, on pourrait effectivement se dire, par projection mécanique, qu'il y aurait en 2010 une réduction à opérer. Mais d'un autre côté, et cela été tout le développement pris par Mme Defraigne, il y a l'option de dire qu'il y a un retard dans le traitement des dossiers. Ce que nous avons fait, c'est un *matching* des éléments en se disant : il y a un retard, il y a peut-être une diminution, et nous avons ventilé les deux. Je rappelle que ce retard, même si je souhaite toujours aller le plus vite possible, est sans commune mesure avec celui qu'on a connu il y a un certain temps.

Par ailleurs, je voudrais également souligner — cela fait partie des éléments à prendre en considération — qu'un certain nombre d'entreprises, et malgré les éléments particuliers dans lesquels nous travaillons, ont préparé des dossiers très importants, ce qui est un élément aléatoire : quand vont-ils tomber ? Je voudrais prendre un seul exemple, c'est celui introduit par une entreprise du secteur chimique, qui représente à lui seul une prime de neuf millions d'euros. Si la Commission européenne marque son accord sur la subsidiation, cela viendrait donc affecter les crédits de l'allocation de base 51.02 du programme 18.02. Ces neuf millions, bien sûr, je ne souhaite pas les économiser, parce que si on les dépense, c'est un élément positif pour l'emploi dans notre Région et pour notre tissu économique.

J'observe par ailleurs, sur base des exécutions budgétaires des dernières années que les engagements atteignent régulièrement en fin d'année près de 100 % des crédits disponibles. Je comprends les remarques de la Cour, qui a très justement pris une base raisonnable et quant à nous, nous avons fait une base prospective. C'est toute la différence entre faire une analyse et faire de la politique en disant : «*nous avons voulu prendre 26 millions d'euros supplémentaires, ce qui permettra de régler un certain nombre de difficultés, notamment si une réserve est nécessaire*». On a une deuxième variable d'ajustement, dont j'ai parlé dans l'exposé, sur les primes à l'emploi. Je pense qu'en 2010, nous aurons utilisé cet argent en crédits d'engagement.

Voilà les éléments que je pensais devoir faire valoir à votre commission et ce n'est pas du tout par opposition ou différenciation par rapport à la Cour

Concernant le pilotage, je peux comprendre que les Commissaires, au moment de l'examen du budget, se disent : «*tout compte fait, on a là une provision qui nous empêche de voir de manière précise*». C'est vrai que ce budget 2010 doit s'articuler en intégrant la Déclaration de politique régionale et la provision, pour voir quel sera le montant.

Nous aurions pu ventiler de manière approximative, c'était une des deux options possibles. Vous auriez alors dit «*ce sont des plus, ce sont des moins*». Et si j'avais répondu à ce moment-là : «*c'est sujet à appréciation*», vous m'auriez dit, à juste titre «*cela veut dire qu'à ce montant-là, c'est virtuel*». Nous avons donc préféré maintenir une provision. Vous avez la DPR qui garantit les montants sur la période des pôles de compétitivité. Je peux tout à fait vous garantir que les pôles de compétitivité vont continuer.

Par rapport à la précédente législature, non seulement je coordonne, mais je suis devenu le Ministre des pôles de compétitivité, c'est pour cela que mon titre «Nouvelles technologies» est également apparu, non seulement parce que je les ai reçues, mais parce que c'est évidemment dans les pôles de compétitivité que ces nouvelles technologies se font jour.

Le 6ème pôle, autour des nouvelles technologies environnementales se fera dans le respect strict de la qualité des cinq premiers et du processus des cinq premiers. Nous avons décidé, au niveau du Gouvernement, d'en faire un sixième, mais maintenant il revient aux entreprises, en association avec les universités et les centres de recherche et les centres de formation, de nous proposer une thématique qui sera, à ce moment-là, agréée par un jury indépendant et adoptée par le Gouvernement.

Nous sommes dans ces éléments-là. Nous allons finaliser cette structure. Il est tout à fait cohérent que ce soit auprès du Ministre du Budget dans la mesure où c'est le montant global disponible qui permet de faire la sortie du plan Marshall initial et également de lancer le plan Marshall 2.Vert.

Nous savons qu'un certain nombre d'éléments mettent plus de temps, je l'ai vécu avec le Plan Marshall. Entre le moment où l'on prend une décision et le moment où les opérateurs font réellement appel aux moyens financiers, il y a un

décalage dans le temps, ce qui explique le montant modéré du lancement en 2010.

Au niveau de la location de l'ASE, nous continuerons à financer comme par le passé au travers du Plan Marshall 2.Vert les besoins de l'ASE.

Sur les bourses de pré-activité, une question que M. Bolland a également posée, et j'y réponds maintenant, vous avez constaté que le crédit prévu pour cette mesure pour le budget 2010 est porté à 2,5 millions d'euros, le montant des bourses s'élève à 12.500 euros par dossier.

Pour la situation au 17 novembre 2009, soit il y a une semaine:

- pour les bourses de pré-activité: 336 dossiers ont été introduits et les dossiers acceptés s'élèvent à 163;
- pour les bourses innovation, 52 dossiers introduits dont 27 ont été acceptés.

Le budget est donc totalement conforme aux prévisions et je pense que nous continuerons à développer cette matière, et c'est le but évidemment. Mme Targnion parlait de l'économie sociale; nous avons un certain nombre de dispositifs qui ne sont pas assez connus et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait le décret sur l'économie sociale en fin de législature et qu'aujourd'hui, on en fait un vrai secteur autonome.

Nous continuerons à avancer et puisque j'ai abordé la question de l'économie sociale, je ne sais pas si dix Agences Conseil peuvent amener une saturation mais je ne veux pas faire d'appel d'air et créer des structures pour le plaisir de créer des structures. Les structures doivent être là à condition d'être opérationnelles, de rendre un service et d'être pertinentes. Nous avons donc pensé qu'aujourd'hui, avec dix Agences en 2010, nous pouvions être satisfaits.

En ce qui concerne les actions pilotes, nous continuerons à en faire, tout comme je continuerai en 2010 à essayer de voir comment on peut évoluer entre ce que l'on appelle l'économie traditionnelle et l'économie sociale.

Je pense que l'économie sociale est un vrai moteur d'emplois, un vrai secteur qui, souvent, souffre d'une certaine image dans le grand public. Ceux qui connaissent le secteur savent que c'est une image erronée. Ce secteur n'est pas réservé à des publics fragilisés. Il est clair qu'une de ses grandes missions est de répondre à un certain public qui, sans l'économie sociale, n'aurait pas de chance de trouver du travail, mais c'est bien plus et bien plus large que cela. Nous pourrons en parler.

Sur les micro-crédits, je propose de vous donner les explications ultérieurement et peut-être de joindre l'explication au Rapport, Madame la Présidente, parce que je n'avais pas anticipé la question.

En ce qui concerne l'AWEx, il est clair que nous devons voir comment mieux articuler la promotion de l'agriculture mais nous allons promouvoir l'industrie forestière très prochainement par une action en fin d'année.

C'est quelque chose à faire et non pas quelque chose qui est fait.

En ce qui concerne l'exécution du budget sur le plan Marshall, si Mme Defraigne est d'accord, je joindrai au rapport le document, car je n'ai pas les chiffres précis ici.

Sur les recettes SWRI SOWALFIN, nous constatons que la SWRI est capable de distribuer 15 millions d'euros de dividende par an. Après contact avec ses responsables, ils nous ont dit que, sous réserve de l'évolution positive du climat des affaires et du résultat opérationnel, ils pourraient le continuer. Donc, *a priori*, c'est un rythme qu'ils considèrent comme soutenable sur une période, et pas du tout comme un *one shot*. Nous allons vérifier ce que dans la conception du budget, les responsables de la SRIW m'ont donné comme information, cela devra être vérifié chaque année pour en mesurer la pertinence.

Pour la SOWALFIN, le montant est, quant à lui, beaucoup plus modéré et mesuré, et c'est le même raisonnement qui a pu être tenu.

Sur la SOGEPA, vous avez raison de dire que l'on rend 70 millions à la SOGEPA. Je rappelle que la SOGEPA avait versé un montant extrêmement important dans le cadre des opérations financières liées à la crise et au sauvetage du secteur bancaire. Nous lui mettons un capital à 70 millions d'euros. Il n'y a pas de péril en la demeure. Cela permet simplement de consolider et de bien marquer la volonté du Gouvernement de dire que ces outils financiers sont fondamentaux pour nous. Il y avait là une opportunité que nous avons pu saisir.

Sur les bourses, j'ai répondu en liaison avec la question de M. Bolland.

Sur les primes, je l'ai dit dans le cadre de la réponse à la Cour des Comptes. Vous avez abordé une vraie question et M. Wesphael également. Nous avons fait le pari de travailler en parfaite synergie avec mon Collègue de la Recherche. Nous sommes en train de réaliser ce pari, mais vous verrez dans la durée.

Comme vous le savez, je n'ai pas la Recherche dans mes compétences même si j'ai une vocation à m'occuper de tout puisque demain, je m'occuperai du budget de M. Furlan. Si on m'avait donné cette compétence, je n'aurais pas dit non, mais ce que nous avons aussi voulu faire, c'est d'amener les Ministres à travailler plus ensemble, de manière transversale. Bien sûr, tout découpage a son intérêt et son inconvénient.

Sous la précédente législature, c'était au travers de l'emploi que j'avais pu agir. Nous avions d'ailleurs fait un certain nombre de choses. Aujourd'hui, je n'ai plus cette compétence, mais en synergie avec la Communauté Wallonie-Bruxelles, j'ai l'enseignement supérieur ce qui me permet aussi d'autres collaborations, notamment dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, mais bien au-delà dans la formation des étudiants. Examiner l'impact enseignement supérieur/économie est un élément important.

Nous avons les nouvelles technologies, qui sont donc la valorisation de la recherche, qui n'est donc pas dans la recherche. Il y a un seul et unique ministre de la Recherche, c'est mon Collègue Jean Marc Nollet, mais nous voulons travailler ensemble parce qu'il y a des zones frontières. Je suis le ministre responsable des pôles de compétitivité et la recherche a un rôle tout à fait significatif.

Je laisserai au Ministre Nollet le soin de répondre à la question que vous avez soulevée. Il est Ministre de la Recherche. Je préfère faire en sorte qu'il réponde, d'autant plus que c'est sa compétence. Je n'ai quant à moi pas de compétence dans la Recherche, j'ai des compétences dans les nouvelles technologies, donc dans la valorisation de la recherche.

Sous l'empire de Mme Simonet, il y avait une gestion intégrée des nouvelles technologies et de la recherche. Aujourd'hui, c'est scindé mais nous n'avons pas voulu non plus faire en sorte de dire : « *autant pour l'un et autant pour l'autre* », c'est dans cette politique, sur base de l'évolution en 2010 que je souhaite développer des collaborations.

Nous avons créé tout un nouveau programme sur les nouvelles technologies et il y a là une vraie volonté.

On ne peut gérer aujourd'hui le redéploiement économique de la Wallonie que de manière intégrée. L'alliance en Plan-Environnement, dans le plan Marshall 2.Vert, sera quelque chose de fondamental pour le secteur de la construction, pour l'efficacité énergétique. Cela demandera évidemment à de nouvelles technologies de venir s'insérer. C'est mon Collègue Jean-Marc Nollet qui en assure la coordination. Nous allons mettre cela en place, mais il est clair que cela touchera tout le monde : à l'Aménagement du territoire pour Philippe Henry, à l'Economie pour moi, et aux nouvelles technologies également dans mon domaine.

Si on veut répondre de manière coordonnée et efficace, qu'on est obligé de s'entendre. Je pense qu'on en a réellement la volonté. Le seul ennui par rapport à cela, c'est que cela manque, *ex ante*, d'un peu de transparence. Je le sais mais l'intérêt de la Wallonie me paraît effectivement devoir supporter et souffrir de ce handicap.

Si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas à me reposer la question. Je pense ainsi avoir répondu à l'ensemble des interpellations.

Mme Defraigne (MR). – Vous avez répondu à la remarque de la Cour des Comptes sur l'arriéré des dossiers, sur la prospective qui consiste à dire qu'il ne font pas diminuer pour le second semestre 2010 parce qu'on peut espérer qu'il y ait une espèce d'équilibrage ou de vases communicants entre les deux, mais vous n'avez pas répondu à ma question de savoir comment, concrètement, vous allez résorber cet arriéré de 994 dossiers.

Sur le provisionnement, vous dites, et le raisonnement est intéressant, : « *oui, on a provisionné, cela ne donne évidemment pas des indications sur le pilotage, c'est un montant global, mais si on avait ventilé, vous auriez pu dire que c'était une approximation, et cela manque de précision* ». En même temps, ce montant global, sans autre précision, c'est un peu « hocus pocus », c'est de la magie.

C'est un peu une espèce de blanc-seing que vous demandez, de chèque en blanc, parce qu'on ne sait pas comment tout cela va fonctionner.

Vous dites aussi : « *Je suis le Ministre des pôles des compétitivités, c'est dans mes titres et qualités* » et vous réaffirmez avec force qu'ils vont continuer à exister, mais on a quand même un peu l'impression dans le budget qu'il y a des chausse-trappes qui font que ces pôles de compétitivité pourraient être en quelque sorte remis en cause puisque sous divers vocables, on n'a pas l'impression que leur existence est véritablement pérennisée.

On a un peu l'impression qu'outre le problème de la frontière entre M. Nollet et vous-même, il y a des vocables, ou des initiatives qui seraient de nature sinon à remettre en cause ces pôles de compétitivité, à tout le moins, à en donner une image trouble.

Par exemple, dans programme 35, les partenariats d'innovation technologique, vous avez des nouvelles technologies, mais quelle est la frontière avec la recherche elle-même ? Ce n'est même pas la frontière entre recherche pure et recherche appliquée.

Cette confusion de budget ou d'intitulé est interpellante. Il y a des choses qui se retrouvent chez M. Nollet et d'autres, chez vous. C'est un peu la confusion. Malgré la volonté que vous affirmez de vouloir fonctionner en commun, de travailler ensemble, ce dont je vous félicite, il reste des difficultés.

J'apprends que la Commission de M. Nollet vient d'être arrêtée car il y a des erreurs dans les totaux, au niveau des additions. Je ne doute pas que vous soyez entouré de gens compétents et tout cela nous rassure. Là n'est pas la question. Mais on vient d'arrêter la Commission car il y avait des errata et en raison des vases communicants et des imbrications de budget, des erreurs d'un côté ne font-elles pas faire *ipso facto* des erreurs d'addition ici ? Ne va-t-il pas y avoir des brouillages de budget ?

Je pourrais additionner d'autres exemples. Ainsi, on pourrait parler de la SOFIPOL. Comment pourrait-on quantifier son rôle dans les investissements ? C'est sa vocation d'investir dans la recherche et le développement. C'est un exemple parmi les autres. Cet organisme finance des incubateurs, c'est de la Recherche et du Développement, mais on a pas les comptes de cet OIP. Je ne suis pas vraiment rassurée, en tout cas éclairée, outre les intérêts et les voeux de bien fonctionner ensemble dont j'espère qu'ils ne seront pas uniquement pieux.

Je pense que nous ne disposons pas de tous les éclairages voulus. J'ai un peu l'impression que le «B», qui n'est pas celui de Budget que j'ai évoqué tout à l'heure, est en train de se confirmer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Sur les 994 dossiers, il y a un arriéré, vous avez raison. Je vous promets de les gérer un par un.

Mme Defraigne (MR). – Vous allez faire de la régularisation au cas par cas selon des critères à définir !

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Ils ont déjà de bons papiers. Leurs dossiers sont en ordre. On va les régler dossier par dossier. Vous avez raison de le dire et je tiens à le réaffirmer, notre souhait, et c'est malheureusement, au moment où on a une diminution de l'investissement que nous pouvons effectivement mobiliser des moyens, est de soutenir cette politique. Je rappelle que sous la précédente législature, il a fallu 125 millions d'euros supplémentaires pour régulariser tous les dossiers en retard. Ici, nous espérons le faire à l'intérieur des moyens octroyés.

Vous avez parlé des PIT, projets d'innovation technologiques, qui peuvent, s'il n'y a pas une cohérence avec les pôles, être un biais par rapport aux pôles de compétitivité. Et donc, qu'avons-nous convenu avec Jean-Marc Nollet ? Les pôles d'innovation technologique sont de la recherche, c'est avant qu'ils ne deviennent de nouvelles technologies. Dès lors, il faut une cohérence et nous ferons en sorte de gérer cela en commun. Les accords sur les PIT seront cosignés par le Ministre de la recherche et le Ministre de l'économie de manière à assurer cette cohérence.

Sur la Sofipol, il y a deux solutions, soit je joins le document au Rapport, soit on en reparle à une autre occasion, c'est comme vous le souhaitez mais je peux joindre au Rapport le document, ce qui ne vous empêchera pas de reposer des questions quand vous aurez pris connaissance de ces éléments.

Voilà ce que je souhaitais ajouter Mme la Présidente.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne pour sa réplique.

Mme Defraigne (MR). – Je n'ai pas d'autres commentaires pour le moment.

Vote

Mme la Présidente. – Nous allons à présent voter sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010, concernant les compétences du Ministre Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

- Le projet de décret est adopté par 8 voix contre 2.

Nous transmettrons les recommandations à la Commission du Budget.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je remercie vivement le Représentant de la Cour des Comptes pour sa participation à nos travaux.

La séance est suspendue quels instants pour nous permettre de faire le point sur les questions. Nous n'interromperons pas pendant l'heure de midi.

- La séance est suspendue à 11 heures 16 minutes.

- La séance est reprise à 11 heures 20 minutes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – L'ordre du jour nous amène à aborder les interpellations et questions.

La question orale de M. Miller sur «l'ouverture prochaine de magasins du peuple en région liégeoise», de Mme Reuter sur «l'avenir de la recherche en Belgique», de M. Mouyard sur «la prochaine mission économique en Israël» sont reportées. La question orale de M. Wesphael sur «les frais de personnel de la Sogepa» est retirée. La question orale de M. Prévot sur «la répartition des attachés économiques et commerciaux et les synergies entre les Régions wallonne et bruxelloise» est transformée en question écrite. La question orale de M. Onkelinx à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur le conflit à la FN Herstal et les marges de manoeuvre de la Région, est transformée en question écrite.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES CONSÉQUENCES DES PROBLÈMES DE SALMONELLA OHIO À L'ABATTOIR DE LIÈGE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «les conséquences des problèmes de Salmonella Ohio à l'abattoir de Liège».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – M. le Président, M. le Ministre, l'abattoir est dans un état proche de l'Ohio et a le moral à zéro, avec la salmonelle du même nom. Il a donc été fermé pendant un mois. Il a repris ses activités le vendredi 13, jour porte-bonheur, après les contrôles rigoureux de l'AFSCA. Il semble que cela a coûté quelque chose comme 60 à 70.000 euros à l'Intercommunale liégeoise.

Pouvez-vous confirmer ces chiffres ? Y a-t-il une demande d'aide à la Région wallonne ? Y a-t-il à craindre pour les quelques 500 emplois concernés ? S'agissant d'une intercommunale listée dans les intercommunales Région wallonne, j'aurais souhaité avoir votre réaction à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – M. le Président, chers Collègues, bien que je m'occupe à l'heure actuelle des compétences de M. Furlan, nous sommes dans la compétence économique, donc, les intercommunales ne sont pas dans ce cadre.

Je ne suis pas Ministre des abattoirs, c'est mon Collègue Lutgen ; je ne suis pas Ministre de la santé ; je ne suis pas responsable de l'AFSCA, c'est Mme Laruelle ; les intercommunales, c'est M. Furlan, mais il y a un impact économique.

Mme Defraigne (MR). – C'est pour cela que je suis là !

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je voulais simplement dire que je n'ai pas de compétences directes sur cet abattoir. Je ne peux que constater avec vous l'état des choses. C'est vrai que l'intercommunale considère que la perte ou la coût de ce problème s'élève à un montant entre 60.000 et 70.000 euros, ce qui est considérable.

L'intercommunale comprend 23 employés, et Derwa, qui est une société exploitante pour l'abattoir de porcs, y emploie 15 personnes.

Aujourd'hui, on a pu trouver une solution à court terme pour l'abattage des porcs au travers de l'abattoir d'Aubel.

En ce qui concerne les aides, ça relève du Ministre de l'Agriculture mais comme vous le savez, je pense qu'il faudra, en collaboration avec Benoît

Lutgen, examiner l'évolution même des abattoirs. Aujourd'hui, et c'est plus sa compétence que la mienne mais comme ça a un impact économique, je me permets d'en toucher un mot, dans la filière viandeuse, qu'elle soit porcine, aviaire ou bovine, nous devons réfléchir à l'éco-système et à la manière dont nous pouvons rencontrer les choses.

Ceci est un incident malheureux, qui je pense est susceptible d'arriver malheureusement dans les installations d'abattage, mais nous devons, à long terme, trouver une solution.

Il est en tout ca clair que si cet incident devait se renouveler, cela risquerait d'avoir un effet, non seulement sur l'abattoir mais sur la filière en elle-même, et cela doit nous rendre attentifs. C'est pour cela que le groupe de travail sur l'évolution de la filière des abattoirs et de la nécessité d'outils économiques continue son travail de manière régulière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. MARCOURT, VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PREISS DAIMLER»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la situation de la société Preiss Daimler».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – M. le Président, M. le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller précédemment sur la situation de la société Preiss Daimler qui a remis son bilan et qui est située à Saint-Ghislain.

C sont 135 ouvriers et 38 employés du site qui sont concernés par cette fermeture d'entreprise dans une région où la situation économique est particulièrement difficile.

Vous nous aviez indiqué que la région wallonne, via la SOGEPA, en collaboration avec la curatelle, allait réaliser une étude de marché afin de pouvoir définir quels pourraient être les repreneurs potentiels.

En attendant, on apprenait qu'apparemment deux repreneurs éventuels s'étaient manifestés. Je souhaiterais donc savoir où en est le dossier à ce stade.

Confirmez-vous que deux repreneurs se sont manifestés ? Pouvez-vous déjà nous en dire plus sur l'étude dont vous nous avez parlé la fois précédente ? Quelles sont les perspectives pour l'entreprise ?

Les syndicats sont-ils associés à ces discussions afin qu'ils jouent leur rôle de courroie de transmission vers les travailleurs qui sont très inquiets pour leur avenir ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – M. le Président, chers Collègues, faisant suite aux difficultés rencontrées par le groupe et suite à l'impulsion de la SOGEPA, une étude de marché a été confiée à PriceWaterhouseCoopers.

Cette étude porte sur quatre volets : évaluation du prix de revient afin de rencontrer une amélioration de la rentabilité ; analyse de l'approvisionnement en matières premières -la question d'une intégration verticale est actuellement soulevée ; analyse d'opportunité du marché de la sidérurgie qui jusqu'ici ne représentait qu'une faible part de leur chiffre d'affaires, l'entreprise étant fortement dépendante du secteur du verre ; recherche d'un repreneur.

A ce jour, différentes pistes sont sur la table dont deux semblent plus avancées. Je ne peux malheureusement pas dévoiler de nom parce qu'il y a des clauses de confidentialité ; néanmoins il serait prématuré de conclure à une future reprise. Ce sont des négociations. Comme vous le savez, tant qu'elles ne sont pas menées à leur terme, jusqu'au dernier moment, un élément peut toujours survenir.

Cela signifie qu'il y a des marques d'intérêt, il y en a deux plus avancées mais il y en a plusieurs, ce qui sans être un élément d'optimisme, permet de dire qu'il y a un intérêt pour cette entreprise et cela est un élément significatif.

Une réunion est prévue début décembre avec PriceWaterhouseCoopers afin de faire le point sur la première analyse stratégique, industrielle et opérationnelle qui vient d'être envoyée à la

SOGEPA. C'est pour cela qu'au début du mois de décembre, on va faire le point. On pourra passer dans une deuxième étape plus affinée des mesures concrètes à prendre.

La communication avec le personnel, ce qui pour moi est essentiel parce que ce sont des travailleurs qui sont inquiets pour leur avenir professionnel, et les organisations représentatives syndicales, est assurée comme il se doit par la curatelle de la société, je dirais presque en temps réel. À notre niveau, la Sogepa s'occupe de la coordination de la mission de PWC et nous faisons rapport à la curatelle pour qu'il n'y ait qu'un seul canal d'informations vers les travailleurs.

J'aurai l'occasion de vous en reparler après la réunion de décembre, et l'on verra un peu plus clair sur les pistes concrètes à mettre en oeuvre pour cette société et ses travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et l'attention qu'il porte à ce dossier qui est important pour nous dans une région qui est en grande difficulté économique. Je suppose que vous me tiendrez au courant dès après la réunion avec PriceWaterhouseCoopers.

Mme la Présidente. – La question de M.Stoffels sur «l'analyse de la FEB et de l'institut Mc Kinsey à propos de l'impact de l'énergie sur l'économie» est transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE M. GADENNE À M. MARCOURT, VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA SITUATION DE L'ENTREPRISE SANIDYN À MOUSCRON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gadenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la situation de l'entreprise Sanidyn à Mouscron».

La parole est à M. Gadenne pour poser sa question.

M. Gadenne (cdH). – La presse a relayé des révélations surprenantes de six ouvriers de l'entreprise Sanidyn. L'entreprise est laissée à l'abandon par son administrateur-délégué, Monsieur Raymond-Paul Digneffe: il n'y a plus de directeur, plus de commande, de matière première, les ouvriers n'ont plus de travail.

Que savez-vous de la situation de cette entreprise?

La société a vu son carnet de commande diminuer fortement en 2008 et se tarir en 2009. S'agit-il des effets de la crise ou d'une réorganisation de la production au sein des entreprises dirigées par l'administrateur délégué? Celui-ci occupe en effet cette charge d'administrateur délégué dans les deux autres sociétés administratrices de SANIDYN: les sociétés SANICALOR, MEDICAL SA et DENOLIN SA. Ces dernières sont actives dans le même secteur que SANIDYN.

Je souhaite par ailleurs une clarification sur le financement publique dont a bénéficié l'entreprise.

J'ai pu lire que la Région Wallonne, au travers de Hoccinvest, avait investi 630.000 euros pour financer les activités de l'entreprise. Dans un compte-rendu datant de 2002 sur les aides FEDER, la somme attribuée à l'entreprise est de 707.289,80 euros.

Qu'en est-il? Quelle forme a prise l'intervention de Hoccinvest?

L'intervention d'Hoccinvest a-t-elle été remboursée? A quelle hauteur? Si l'entreprise venait à fermer, qu'en serait-il de l'intervention d'Hoccinvest?

Quels contrôles ont été effectués pour s'assurer de l'utilisation adéquate des sommes investies par Hoccinvest dans la société SANIDYN?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – D'après les informations en ma possession, il semblerait que la situation de l'entreprise SANIDYN demeure encore assez floue.

La Région est intervenue en faveur de cette société via HOCCINVEST et la DGO6.

La SA HOCCINVEST, via sa filiale SOCARIS, a accordé deux crédits d'investissements à la SA SANIDYN. Le premier crédit d'investissement est de 371.840 euros remboursables sur une période de dix ans, garanti par une inscription hypothécaire et par les cautions solidaires de sociétés bruxelloises (SA ULTIMATION et SA DENOLIN), toutes deux actionnaires de la SA SANIDYN.

Le deuxième crédit d'investissement est de 247.890 euros également remboursable sur une période de dix ans et garanti par les cautions solidaires des sociétés bruxelloises.

Par ailleurs, HOCCINVEST a reçu par la SA DENOLIN et la SA SANIDYN une demande de report d'échéances de remboursement pour les deux crédits, délai accordé lors du Conseil d'Administration de ce mercredi 18 novembre. Ce Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de dénoncer les lignes de crédit en cas de non respect des nouvelles échéances.

Enfin, en cas de défaillance de l'entreprise et compte tenu des garanties accordées en libération du crédit, l'INVEST devrait pouvoir récupérer la quasi-totalité de sa mise si on veut être prudent.

En ce qui concerne les aides à l'investissement d'un montant de 707.000 euros, et vous l'avez tout à fait exactement signalé, l'Administration a déjà procédé à la liquidation des deux premières tranches pour un montant de 530.000 euros. La dernière tranche, quant à elle, est suspendue suite à l'avis défavorable du Département de la Police et des Contrôles (DPC) et ne pourra plus survenir car la date de clôture des paiements était le 30 juin 2009.

Un deuxième avis est attendu de la DPC, et en cas d'avis défavorable, il y aura annulation et récupération de la totalité des aides déjà versées.

De toute manière, par rapport à ce que vous avez dit, si l'on devait constater qu'il n'y a plus d'activité sur le site, les investissements qui n'auront pas été maintenus dans le patrimoine de l'entreprise et utilisés pendant cinq ans au moins seront sujets à récupération de la prime correspondante.

Là aussi je pense que c'est un dossier sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gadenne.

M. Gadenne (cdH). – Le personnel est naturellement très inquiet car, actuellement, les travailleurs sont payés, mais ils n'ont plus de marchandise et plus de travail ! J'espère donc que l'on sera attentif à cette situation.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. MARCOURT, VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES ENTREPRISES MISE EN ŒUVRE EN FLANDRE AFIN D'AIDER À PRÉVENIR LES FAILLITES »

Mme la Présidente. L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la politique de prévention des entreprises mise en œuvre en Flandre afin d'aider à prévenir les faillites ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – L'actualité nous rappelle régulièrement à quel point la situation socio-économique est particulièrement difficile, dans le contexte de crise internationale qui est le nôtre aujourd'hui. Régulièrement, la presse se fait ainsi l'écho de licenciements, de baisse de production et de faillites. Le mois de septembre 2009 a d'ailleurs connu un nombre de faillites record : 1015 faillites en Belgique, 270 en Wallonie, selon le baromètre économique du bureau Graydon.

Il y a quelques semaines, mon collègue Alfred Gadenne vous interrogeait d'ailleurs justement sur ces chiffres et sur les mesures mises en place par la Région wallonne pour tenter de prévenir ces faillites et d'aider les entreprises à passer ce cap difficile et à se redresser.

La DPR elle-même prévoit ainsi le développement d'une « politique de la seconde chance » déclinée en six mesures, notamment l'accélération « des procédures d'aides à destination d'une entreprise après une faillite pour l'aider à redémarrer une nouvelle activité.

Bien sûr, plusieurs dispositifs existent déjà et ont fait leurs preuves. Néanmoins, face aux difficultés présentes, je crois qu'il faut activement réfléchir à de nouvelles mesures, à de nouvelles politiques pouvant améliorer et intensifier encore davantage nos actions actuelles en soutien aux entreprises. Et toutes les idées doivent dès lors être prises en considération et étudiées sans *a priori* avec comme seul objectif un meilleur service aux entreprises en difficulté.

C'est sur cette base que j'aurais voulu avoir votre opinion sur le nouveau plan d'action que vient de lancer la Flandre à ce sujet. En effet, le Gouvernement flamand a lancé un plan d'action en matière de politique de prévention des entreprises dont l'objectif principal vise précisément à prévenir les faillites en Flandre.

Celui-ci comporte différentes mesures afin d'éviter que les entreprises ne soient confrontées à des difficultés financières. Très schématiquement, il comprend ainsi quatre phases : la sensibilisation, le diagnostic et un conseil de première ligne, un avis spécialisé sous forme d'un plan de redressement, et pour finir la mise en œuvre de ce plan de redressement.

Dans le cadre de la troisième phase, notamment, les entreprises qui font établir un plan de redressement peuvent être subsidiées via le « KMO-portefeuille ». Il s'agit d'un budget spécifique d'avis, d'aide et de subsides aux PME et à l'entreprenariat ; chaque année, un entrepreneur peut ainsi bénéficier de maximum 15.000 euros de subsides pour le soutien de ses projets d'entreprenariat. Le plan de redressement consiste alors à reprendre l'ensemble des solutions visant à transformer la discontinuité de parties saines à l'intérieur d'une entreprise en une continuité d'activités viables. Cet avis spécialisé, préalable à la mise en œuvre effective du plan de redressement, doit alors permettre aux entreprises potentiellement à risque d'éviter de tomber en difficulté.

Enfin, les plans de redressement peuvent être réalisés entre autres par les membres des professions économiques, membres de l'IEC, de l'IPCF ou de l'IRE, moyennant l'introduction d'une demande d'agrément préalable pour le pilier d'avis stratégique du « KMO-portefeuille » auprès d'un bureau privé et agréé de placement.

Je n'ai pas voulu être plus longue et je n'ai donc fait ici qu'une très courte présentation du plan d'action flamand. Vous connaissez bien sûr ce dispositif en détail. Qu'en pensez-vous ? Certes, la Région wallonne a mis en place plusieurs mesures plus ou moins similaires ou semblables, mais n'y a-t-il pas ici matière à s'inspirer pour l'avenir ? Une telle politique unique, globale, intégrée, simple à appréhender et à utiliser, par étapes, pour les entrepreneurs ne pourrait-elle pas être plus efficace qu'une palette d'outils parfois trop diversifiée et complexe et parfois même mal utilisée ? La Région wallonne — et surtout ses entrepreneurs et ses PME — gagnerait-elle quelque chose à s'inspirer de ce plan d'action flamand ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – On est toujours tous très attentifs à analyser la manière de faire des autres régions. Je n'ai pas un regard spécifique sur le nord du pays, mais c'est un environnement proche et c'est toujours utile de l'étudier. Vous avez indiqué très justement, et je vous en remercie, que nous avions aussi des dispositifs. Je ne vais pas vous proposer un comparatif mais plutôt vous présenter comment nous envisageons les choses.

Il serait intéressant de voir comment ce plan, sur le terrain, apporte des éléments tangibles.

Quelles sont les lignes du plan que nous proposons ? Que ce soient la sensibilisation ou le conseil à travers les actions de l'ASE, la SOWALFIN, l'intervention financière, ce qui est aujourd'hui proposé en Flandre existe dans notre ligne d'action de manière assez présente.

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur deux points : nous avons un dialogue plus approfondi avec les tribunaux de commerce pour déceler, de manière plus précoce, les entreprises à risque. Les outils que nous avons mis en place sont des outils statistiques qui permettent d'avoir une grille de lecture. Il faut savoir que lors de la rencontre du Gouvernement avec le Ministre fédéral de la Justice, nous avons décidé de mettre des groupes de travail spécifiques sur cette question pour voir comment on peut améliorer les outils dont nous disposons et comment les flux d'informations peuvent jouer, notamment au travers du dépistage d'un certain nombre d'éléments concrets dans les tribunaux de commerce.

D'autre part, en plus de l'intervention des outils financiers, toujours possibles, il faut aussi envisager comment nous pouvons éviter les dénonciations de crédit. Nous savons que ce qui précipite les entreprises dans les difficultés, c'est le moment où le banquier perd confiance. Nous voulons établir un système de garantie spécifique qui permettrait de trouver des solutions.

Nous avons une attention toute particulière sur l'évolution au niveau fédéral du projet de loi « portant dispositions diverses », ce qui est toujours extrêmement éclairant. Dans les chapitres 8 et 9 de ce projet de loi, il y a des mesures de soutien aux faillis de bonne foi, c'est-à-dire ceux qui ne tombent pas sous le régime de la banqueroute simple, et le financement d'un dispositif d'accompagnement via le Fonds de participation pour permettre aux faillis d'accéder au crédit. Cela me paraît être quelque chose que nous devons intégrer dans notre réflexion.

Rien n'est simple car, aujourd'hui, il faudra vérifier comment ce projet de loi pourra être mis en place, qui sera réellement concerné par ces dispositifs. Je trouve le raisonnement intéressant et il faut poursuivre la réflexion.

Je souhaite vraiment qu'on puisse continuer à dire que les acteurs économiques qui ont connu une difficulté, soit puissent maintenir cette activité économique, soit puissent retrouver une activité économique. Il faut donc aussi faire en sorte que, pour le tissu économique de la Wallonie, on puisse résoudre cette difficulté.

Je m'arrêterai là aujourd'hui, mais je suis tout à fait prêt à revenir sur cette évolution, mais je pense que nous devons définir un plan, avec lequel je viendrai prochainement. Je viendrai avec des propositions concrètes qui devront être avalisées par le Gouvernement. C'est une question stratégique importante qui devra être affinée.

Si vous le voulez bien, j'y reviendrai et nous aurons l'occasion de pouvoir en reparler, avec tous les éléments Je ne manquerai pas alors de faire une analyse tout à fait approfondie du dispositif flamand pour voir ce qui peut ou pas être intégré dans le nôtre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Il est clair qu'on n'a pas encore de recul par rapport au plan d'action flamand, mais ce que je trouve intéressant, c'est de prévenir la faillite et de pouvoir encadrer et aider les gens.

J'entends bien que vous aller définir un plan et une stratégie à adopter, mais je serai particulièrement attentive dans ce domaine-là.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« L'ADAPTATION DE L'ÉCONOMIE WALLONNE À LA REPRISE CONSTATÉE AU SEIN DES PAYS ÉMERGENTS QUE SONT LA CHINE, L'INDE ET LE BRÉSIL »

QUESTION ORALE
DE MME CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2009 DE L'AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION ET À L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'adaptation de l'économie wallonne à la reprise constatée au sein des pays émergents que sont la Chine, l'Inde et le Brésil » et la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la réalisation des objectifs 2009 de l'Agence wallonne à l'exportation et à l'investissement étranger ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – L'ensemble des économistes signalent et précisent qu'il y a pour l'instant une reprise forte, à deux chiffres, dans ce qu'on appelle les pays émergents : la Chine, l'Inde, le Brésil. Cette reprise est-elle définitive, stable ou pas ? A cette question personne ne peut répondre.

Ce qui semble certain pour toutes les économies de ce qu'on appelle le vieux monde occidental, donc forcément pour l'économie de la Région wallonne aussi, c'est que ceux qui s'adapteront le plus rapidement à cette reprise des pays émergents connaîtront sur leur économie et sur l'emploi les effets positifs de cette relance.

S'est-on aujourd'hui, en Région wallonne, préparé à ce *trend* ? Si oui, comment l'a-t-on préparé ? Quels sont les moyens qui ont été mis à disposition, les méthodes qui ont été précisées et adaptées, les budgets qui ont été libérés pour qu'on soit dans ce *trend* ?

Il faut le voir sur deux paramètres bien différents : l'adaptation de l'économie à de nouvelles productivités, de nouveaux produits, de nouvelles méthodes. Je lisais très récemment un rapport du Conseil central de l'économie, qui date du 12 novembre 2009, et qui rappelait qu'en ce qui concerne la Belgique, on a essentiellement une économie qui était de basse technologie et de faible qualification. Or, si on veut réellement créer de nouveaux produits et entrer dans ce qui va apparaître de plus en plus comme étant des « niches », il faut développer des produits dans lesquels il y a une plus-value et dans lesquels il n'y a pas seulement de la fabrication, mais aussi tout ce qui touche à la présentation d'un produit, ce qu'on appelle le marketing. Il y a là vraiment un travail qui, pour qu'il réussisse, doit être préparé.

Ma question se veut à la fois simple et complexe, parce qu'elle traverse toute la réalité de l'économie wallonne. Que fait-on, qu'a-t-on fait, comment le

faisons-nous ? Comment pouvait-on espérer des retombées sur l'emploi ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Le programme d'actions proposé par l'AWEx, pour l'année 2009, comportait 217 actions de promotion et de prospection commerciale, dont les deux-tiers devaient être réalisés par l'AWEx. Cet éventail d'actions devait couvrir plus de 30 secteurs d'activités différentes et visait quelques 85 marchés.

La fin de l'année civile approchant, il semble donc opportun de réaliser un premier bilan de l'action de cette agence aux finalités essentielles pour le rayonnement économique international de notre Région.

Toutefois, le premier aspect de ma question concerne l'aspect interrégional. Au cours de l'année 2009, plusieurs actions devaient être menées en collaboration avec les deux autres agences régionales de promotion du commerce extérieur, à savoir Flanders Investment & Trade et Bruxelles Export. L'Agence pour le Commerce Extérieur (ACE) devait également être associée à cette politique promotionnelle.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous développer les diverses collaborations menées au niveau interrégional ? Celles-ci ont-elles répondu aux objectifs fixés ? Des résultats concrets ont-ils vu le jour suite à cette coopération ?

Le deuxième volet de mon intervention porte sur les marchés plus lointains. En effet, la volonté d'amplifier la présence des firmes wallonnes sur des marchés éloignés et plus difficiles devait se traduire par l'organisation de 25 actions dans les poids lourds de l'économie mondiale émergente que sont les pays BRIC, à savoir : Brésil, Russie, Inde et Chine.

Monsieur le Ministre, ces 25 actions ont-elles bien eu lieu ? Quel était l'engagement financier mis en place pour répondre à cet objectif ? Des résultats concrets ont-ils pu voir le jour suite à ces actions ?

Le dernier volet de mon intervention portera sur le marché de l'Amérique latine. Il s'avère que l'AWEx avait pour objectif, durant l'année 2009, de proposer 18 actions aux entreprises wallonnes, dans cette région du globe. Le but avoué était d'y revivifier la prospection commerciale.

Ces 18 actions ont-elles été menées ? Suite à celles-ci, des jalons ont-ils été posés entre la Wallonie et certains pays d'Amérique latine ? Des échanges concrets sont-ils prévus à plus ou moins long terme ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je ne suis pas responsable de l'association des questions. Il faudrait réfléchir au choix de l'association de certaines questions. Parfois, les champs de compétences ne sont pas totalement les mêmes.

Mme la Présidente. – C'est la Conférence des présidents qui est souveraine. Comme les Présidents de commission n'ont pas les textes, ils ne peuvent pas juger.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Les pays BRIC, et cela a d'ailleurs été ma volonté depuis que je suis Ministre du Commerce extérieur, font effectivement l'objet d'une attention croissante, avec des actions ciblées spécifiques pour chacun de ces marchés. La volonté d'amplifier la présence des firmes wallonnes sur des marchés plus lointains se traduit par l'organisation de 28 actions en 2010 dans les poids lourds de l'économie mondiale émergente que sont les BRIC.

Ainsi, pour ce qui concerne le Brésil : c'est aujourd'hui un des pays les plus ciblés par la Région wallonne qui y bénéficie notamment de deux attachés économiques et commerciaux. Le programme d'actions pour l'année 2009 prévoyait de plus l'organisation de neuf actions.

Cet intérêt se poursuivra en 2010, année au cours de laquelle plusieurs actions ont déjà été prévues, ainsi la prochaine Mission économique belge en mai 2010 présidée par SAR le Prince Philippe où seront mis en avant pour la Région wallonne les thèmes suivants : le secteur spatial, le secteur audiovisuel, notamment dans le cadre de la prochaine Coupe du monde de football en 2014 et des Jeux Olympiques de 2016, l'agro-industrie et les biotechnologies.

De plus, la branche Investissements étrangers au sein de l'AWEx devrait également mettre le Brésil en avant au cours de l'année 2010, un plan opérationnel étant actuellement en cours d'élaboration.

Pour ce qui concerne ensuite l'Inde et la Chine, ces marchés connaissent à nouveau un rythme de croissance important ces derniers mois. Nos livraisons augmentent de façon substantielle en Inde (+ 21,2 %) et se stabilisent en Chine (+ 1,0 %).

Il est vrai que dans un contexte économique défavorable, nous n'avons jamais cessé de rester attentifs aux opportunités de ces deux pays et d'encourager les entreprises wallonnes à maintenir leurs efforts vers ces marchés avec l'aide des cinq attachés économiques et commerciaux pour la Chine et des deux attachés pour l'Inde.

J'avais proposé au Gouvernement, en février dernier, un repositionnement des postes d'attachés économiques et commerciaux avec la création d'un deuxième bureau de représentation à Bombay et la reformulation du poste de Canton avec la création d'un poste d'attaché économique et commercial.

Plusieurs événements permettront ainsi de continuer à créer et à développer des relations économiques et commerciales avec ces deux États, ainsi :

- la conclusion d'accords technologico-commerciaux avec des parcs industriels de Chine pour l'incubation croisée destinés aux PME désireuses de se lancer sur les marchés asiatiques ou européens ;
- l'ouverture du China Welcome Office à Mons le 4 décembre prochain, incubateur technologique pour entreprises chinoises désireuses de s'implanter en Wallonie ;
- la promotion des secteurs « environnement-automotive et TIC » auprès des partenaires indiens dans le cadre de la prochaine Mission Princière de 2010 dans ce pays ;
- enfin, l'organisation de la visibilité wallonne à l'Exposition Universelle de Shanghai 2010, qui sera un élément important et où, d'ailleurs, des entreprises wallonnes participent à la réalisation du pavillon.

Dans les BRIC, il y a également la Russie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Si je puis vous interrompre, je pense que le travail qui est fait sur le plan public, et je ne suis généralement pas connu pour émettre de nombreux conseils, ni encouragements, ni félicitations en la matière, est un travail bien fait.

En matière de sensibilisation en entreprise, on doit pouvoir encore aller plus loin. En vous écoutant, je me demande, M. le Ministre, s'il ne serait pas intéressant, et je m'adresse aussi à Mme la Présidente, que ce Parlement wallon puisse avoir une Commission particulière en la matière.

J'entends d'ailleurs la Présidente du Parlement wallon nous dire qu'on peut travailler différemment, faisant référence à ce qu'on fait parfois au Fédéral. Tout n'est bien sûr pas parfait au Fédéral et tout n'est pas mauvais au Parlement wallon, qu'on se comprenne bien.

Une Commission dans laquelle on puisse s'appesantir sur la réalité de l'économie wallonne et sa transformation et la nécessité d'avoir une mondialisation plus grande. En même temps, nous pourrions retirer de là des recommandations vis-à-vis des entreprises, vis-à-vis des PME, parce que le tissu wallon, c'est quand même cela. C'est à la fois une facilité, mais c'est aussi un énorme risque. Dans ces pays, on sait très bien que loin des yeux, c'est loin du coeur. Tout le monde n'a donc pas toujours envie de prendre des risques pour aller dans ces pays.

On sent bien qu'on est à une fracture d'une économie post-industrielle. Il y a un changement qui est en train de s'opérer avec ces pays émergents qui eux sont boostés par une demande qui existe bien tandis que des pays traditionnels connaissent une croissance qui a plus de mal à reprendre. Le lien doit se faire entre les deux.

J'aimerais donc que cette réflexion aboutisse un jour. N'a-t-on pas vraiment intérêt à développer une analyse approfondie par des économistes que l'on connaît sur le terrain et dont on sait les compétences.

Mme la Présidente. – C'est une réflexion qu'on pourra avoir. On pourra initier ce débat dans les mois qui viennent.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Avec grand plaisir. On peut travailler là-dessus.

Mme la Présidente. – Je repasse la parole au Ministre pour terminer sa réponse.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je vais quand même citer la Russie, puisque les pays BRIC, je rappelle, sont la Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

Les cinq actions prévues au programme de l'année 2009 ont été réalisées, ainsi la Mission économique à Kazan pour ce mois ou encore la présence wallonne au salon de l'aéronautique MAKs à Moscou avec les participations de Skywin, FIT et FLAG.

Notre Région compte également un Attaché économique et commercial basé à Moscou. De plus, toujours dans le cadre du positionnement géographique des postes des AEC à l'étranger, nous avions mis en place un poste de secrétaire commercial au Kazakhstan.

Si on prend maintenant l'Amérique latine, plusieurs missions et actions commerciales ont été organisées pour le Pérou, le Chili, l'Argentine et l'Uruguay. Une mission princière présidée par le Prince Philippe s'est également déroulée en mars 2009.

Actuellement, on relève la présence de 9 attachés économiques et commerciaux pour la Région wallonne en Amérique latine, suite aux modifications récentes intervenues dans le courant de cette année.

De plus, nos exportations pour cette Région, après une croissance soutenue de 26% en 2008, y poursuivent une bonne prestation au premier trimestre 2009 avec une tendance de 24,04%.

Il est également à souligner que dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, un budget de 2.500.000€ a été prévu pour la création de 5 centres de service afin de répondre aux besoins et au support des investisseurs provenant de marchés spécifiques comme le Brésil, la Russie, l'Inde, les Etats-Unis ou le Japon.

Enfin, pour ce qui concerne la coopération interrégionale, rappelons que la décision commune des trois Ministres en charge du commerce extérieur prise le 15 février 2005 a permis une optimalisation des réseaux d'attachés économiques et commerciaux pour offrir un service encore plus complet aux entreprises wallonnes.

Cette collaboration interrégionale permet entre autres aux administrations de réduire le coût de leur réseau propre tout en mettant à disposition des entreprises un nombre beaucoup plus importants de postes à l'étranger; ainsi, 7 nouveaux postes ont pu être mis à la disposition des entreprises wallonnes dans des pays porteurs ou des marchés prometteurs en voie d'émergence. Avec cette étape supplémentaire dans l'optimalisation des réseaux d'attachés économiques et commerciaux, la Région wallonne couvre actuellement 105 postes à l'étranger (contre 94 postes couverts avant juin 2005), dont 31 postes tri-régionaux au lieu de 3 précédemment. Grâce à ce processus de rationalisation, la Région wallonne fait l'économie de la gestion de 3 postes (Rome, Le Caire et Téhéran) et, par ailleurs, couvre 7 pays supplémentaires (en étant représentée à Kinshasa, Zagreb, Auckland, Caracas, Lima, Edimbourg, Jakarta). Elle renforce sa présence sur des vastes marchés où elle était déjà présente (Inde à Bengalore et à Bombay, Allemagne à Stuttgart, Russie à st-Petersbourg).

Par ailleurs, sur certains salons où l'AWEx est maître d'œuvre, des entreprises flamandes ou bruxelloises peuvent participer. Il en est de même en sens inverse. Il existe encore également des missions organisées conjointement par l'AWEx et Bruxelles Export, ou encore le FIT.

Ensuite, sous la législature précédente, dans le cadre des synergies entre les Régions bruxelloise et wallonne, une campagne de visibilité internationale commune a été réalisée.

De plus, dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, une réunion de coordination avec le cabinet du Ministre Cerexhe est d'ores et déjà prévue afin de continuer à développer les collaborations entre nos deux Régions. Il est d'ailleurs prévu que la prochaine campagne de visibilité internationale à destination principalement des zones à forte croissance, notamment dans des pays émergents sera organisée en associant Bruxelles, Région partenaire et capitale de l'Europe.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart pour sa réplique.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. J'ai juste un petit commentaire constructif. J'aimais bien l'idée de faire le bilan de toute l'année civile de l'AWEx car le budget y est évidemment conséquent. Il faut, à un moment donné, faire le bilan, même si l'année n'est pas tout à fait terminée, c'est important.

Je rejoins M. Crucke en disant que le travail qui est fait est souvent bien fait. Je terminerai simplement mon intervention en vous disant que le fait d'avoir un rôle important à l'étranger est primordial pour la Région wallonne en cette période de crise. Nous sommes une petite région et avoir une promotion de nos produits et services ailleurs est évidemment indispensable. Cette collaboration entre la Flandre et la Wallonie me paraît réjouissante.

Mme la Présidente. – Voilà qui épuise notre ordre du jour. Nous avons bien travaillé et nous avons un Ministre exceptionnel.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Peut-on l'acter au Compte-rendu intégral?

Mme la Présidente. – La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 02 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-François Bairiot, Auditeur à la Cour des comptes

M. Marc Bolland, PS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

Mme Christine Defraigne, MR

M. Emmanuel Disabato, Ecolo

Mme Chantal Bertouille, Présidente

M. Alfred Gadenne, cdH

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Mme Muriel Targnion, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASE	Agence spaciale européenne
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
BRIC	Brésil-Russie-Inde-Chine
DPC	Département des polices et contrôle
DPR	Déclaration de Politique régionale
ETHIAS	Éthique - Assurance (nouveau nom de la SMAP)
FEDER	Fonds européen de Développement régional
IDESS	Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité
KMO	Kleine en Middelgrote Ondernemingen
OIP	Organisme d'Intérêt public
PIT	Paramedical Intervention Team
SAR	Son Altesse Royale
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SWRI	South West Research Institue
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication